

VI

Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne

\\ SOMMAIRE

Synthèse de la mission

- 601 Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles
- 602 Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique
- 603 Développer le sport en région
- 604 Révéler et valoriser le patrimoine
- 605 Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception
- 606 Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes
- 607 Développer les actions européennes et internationales
- 608 Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne

\\ Synthèse de la mission

Le rayonnement et l'attractivité de la Bretagne sont une condition de sa performance dans un contexte de concurrence entre les territoires à l'échelle nationale, européenne et mondiale. Cette attractivité explique son dynamisme démographique, elle détermine sa capacité à maintenir de l'activité sur ses territoires, à attirer les investisseurs, les touristes, les projets, la matière grise... Son rayonnement est aussi un puissant avantage pour tous ceux qui veulent se projeter au-delà de la Bretagne pour y développer leurs activités, leurs marchés, leurs partenariats et leurs réseaux. L'enjeu est autant pour la Bretagne de permettre à celles et ceux qui veulent y vivre et y travailler de le pouvoir, que de favoriser l'arrivée de nouveaux talents, de multiplier les échanges, de promouvoir les projets.

Si la mondialisation est souvent perçue pour les menaces qui l'accompagnent, elle est un fait dont on doit tenir compte et elle porte aussi de formidables opportunités qu'il convient de saisir. La Bretagne dispose pour cela d'atouts majeurs que lui envient nombre d'autres territoires, atouts que l'on résume dans la richesse de son identité, la force de ses valeurs et sa reconnaissance très large, en France, en Europe et dans bien des endroits du monde, partout où flotte symboliquement le Gwenn ha du.

Rayonnement et attractivité ne se décrètent pas. Ils résultent autant de la qualité des services offerts (publics et privés), de la qualité des infrastructures et des services de transport, de l'environnement offert aux entreprises et plus largement aux créateurs, de la performance du système de formation... L'ensemble des politiques publiques du Conseil régional, dans ses compétences propres, y contribuent directement et indirectement.

Les actions regroupées et financées dans le cadre de la mission 6 sont plus spécifiquement dédiées au renforcement de ce rayonnement.

L'année 2017 a été marquée en ce domaine par une campagne de promotion, d'image et d'attractivité massive, et sans précédent en Bretagne, à l'occasion de la mise en service de la LGV en juillet dernier. "Passez à l'ouest" s'est révélée être un grand succès puisque les études post-test font état de résultats très au-dessus de la moyenne sur les territoires cibles, notamment en Ile-de-France. La campagne, plusieurs fois primée et mise en lumière à l'échelle nationale, s'est aussi révélée un formidable outil de mobilisation collective des bretons et des amoureux de la Bretagne, puisqu'elle a été déclinée par de nombreuses collectivités (Départements, métropoles et agglomérations). En Bretagne, des acteurs économiques comme des entreprises ainsi que les clubs TGV, mais aussi une multitude de particuliers ont détourné la campagne et animé les réseaux sociaux avec une très forte viralité, amplifiant dans des proportions inattendues l'impact initial de la campagne.

En complément, BDI et le CRT se sont vu confier une mission d'animation mobilisant la force de nouveaux médias et de nouvelles formes de communication. L'année 2018 devra voir la poursuite de cet effort et de cette créativité.

Culture, tourisme et sport sont trois domaines consacrés par la loi NOTRe comme des compétences partagées entre les différents niveaux de collectivités. On peut y ajouter les politiques en faveur des patrimoines. Toutes contribuent puissamment à l'attractivité bretonne, à son rayonnement mais aussi à sa cohésion sociale et territoriale comme à sa dynamique économique.

L'exigence culturelle face aux évolutions de notre société

Nos sociétés connaissent de formidables évolutions qui touchent notre relation au temps, à l'espace, et aux autres. Voici venu le règne du présent permanent, de l'urgence, qui impose ses rythmes, ceux du zapping qui se généralise. Notre perception de l'espace est également modifiée en profondeur : le lointain devient proche, et dans le même temps, le proche peut devenir « étranger ».

L'espace, le temps, les autres... il s'agit bien de mutations essentielles avec, en toile de fond, la poussée d'un hyper individualisme et d'un consumérisme généralisé. Face à cette globalisation marquée par des bouleversements technologiques majeurs, il faut des valeurs à promouvoir. La Bretagne n'en est pas dépourvue.

Plus que jamais, la culture est un investissement stratégique, lié à l'émancipation et à l'épanouissement individuel, gage d'une citoyenneté renforcée. La culture, grâce aux dynamiques territoriales qu'elle entraîne et à la vitalité du bénévolat, participe du « vivre-ensemble » et de l'ouverture au monde.

C'est pourquoi, en 2018, la Région sera attentive à maintenir et encourager ce foisonnement culturel et artistique exceptionnel, porté le plus souvent par un mouvement associatif innovant et engagé, véritable richesse bretonne

et élément de l'attractivité et du rayonnement de nos territoires. Ainsi, les différents chantiers initiés en 2017, seront développés et confortés :

- une cellule « ressources » régionale dédiée au métiers d'arts sera créée au sein de la chambre régionale des métiers et de l'artisanat pour accompagner les artisans d'art dans leur parcours ;
- l'appel à projets sur la transmission de la « matière de Bretagne » sera renouvelé et les acteurs y participant seront invités à se structurer ;
- les modalités de soutien au secteur du cinéma et du livre seront actualisées pour renforcer la dynamique de développement de ces filières ;
- le soutien aux radios associatives sera adapté à l'environnement en mutation de ce secteur ;
- un partenariat nouveau avec les Régions Normandie et Pays de la Loire viendra conforter la création et la diffusion en matière de spectacle vivant ;
- les appels à projet « musiques actuelles » et « résidences d'artistes plasticiens sur les territoires » seront pérennisés ;
- une attention particulière sera apportée au secteur de la danse contemporaine en fragilité.

Par ailleurs, après une année 2017 consacrée à l'appropriation de la notion de « droits culturels » au sein de la collectivité comme en externe – Conseil culturel de Bretagne, Conseil des Collectivités pour la Culture en Bretagne –, 2018 verra la mise en œuvre d'actions collectives de sensibilisation et de formation des acteurs ainsi que la prise en compte progressive de cette dimension. Considérant que les efforts dédiés à l'offre culturelle et artistique ont mobilisé l'essentiel des moyens disponibles depuis des décennies, sans affaiblir le nécessaire soutien à la création, mais sans toujours parvenir aux objectifs poursuivis de démocratisation culturelle, l'enjeu d'une meilleure appropriation citoyenne des politiques culturelles est en effet aujourd'hui crucial.

Développement sportif

Initiée en 2017, l'évolution de la politique sportive se poursuit en 2018. Trois marqueurs essentiels soulignent cette nouvelle approche.

En premier lieu, la Région affirme la nécessité d'augmenter la pratique sportive, encadrée ou non, de notre jeunesse, surtout après l'annonce de l'organisation des Jeux olympiques et Paralympiques 2024 par la France. C'est le sens du lancement prochain de l'appel à projets "sport scolaire" qui promeut les échanges et les partenariats entre le monde fédéral et le monde scolaire.

Deuxième élément nouveau : la Région choisit de soutenir davantage l'échelon "clubs" et notamment ceux qui évoluent dans les divisions nationales. Pour consolider leur progression, la Région a ainsi établi un continuum d'accompagnement destiné aux clubs de la plus basse division nationale à la plus haute de leur discipline. Plus de clubs seront aidés et ils bénéficieront d'une meilleure lisibilité de notre soutien, indispensable pour ces acteurs évoluant dans un environnement incertain (financier, sportif ...).

Enfin, l'esprit qui avait fondé l'instance de concertation « Bretagne Sport 20 » est toujours en œuvre mais dans le cadre renouvelé de la Conférence Bretonne du Sport. Validée par la Conférence territoriale pour l'action publique et composée à la fois des collectivités, de l'Etat et du mouvement sportif, cette instance de dialogue s'est dotée de trois commissions : sport pour tous, haut niveau, Jeux Olympiques et Paralympique. Ces trois commissions, qui couvrent les différentes pratiques sportives, permettent d'affirmer que le maintien de l'excellence sportive bretonne nécessite la coopération de tous les partenaires du monde sportif.

Révéler et valoriser le Patrimoine culturel

Le patrimoine est une partie constitutive de l'identité bretonne. Ses traces tangibles ou intangibles incarnent la petite ou la grande Histoire, constituent le cadre de vie de chacun d'entre nous et s'érigent souvent en emblèmes de territoires. En Bretagne, les héritages se muent en activités sociales, culturelles, touristiques ou économiques et contribuent efficacement au rayonnement et à l'attractivité du territoire dans son ensemble.

Le patrimoine culturel est en effet la mémoire vive d'une Bretagne résolument innovante et tournée vers l'avenir.

La compétence socle du Conseil régional en matière d'Inventaire permet d'atteindre la condition première de toute politique patrimoniale : révéler et transmettre la connaissance du patrimoine.

Cette révélation est le fruit de l'expertise d'agents régionaux, mais également de l'engagement de nombreux acteurs privés, publics et associatifs de Bretagne. Pour ce faire, la Région incite et accompagne au plus près des projets d'universités, de collectivités, d'associations afin de démultiplier la connaissance du patrimoine breton, tout en restant garante de la qualité des productions.

Ces enquêtes permettent de construire des stratégies locales ou régionales d'aménagement, de développement, de protection ou de valorisation, c'est pourquoi la Région porte une attention renouvelée à la qualité de leur diffusion. Le développement d'une ligne éditoriale dédiée vise ainsi l'articulation d'outils numériques de qualité et de publications « papier » ; afin de rendre accessible à tous cette incomparable richesse commune.

Pour faire du patrimoine, un levier de développement durable de la Bretagne, la Région s'engage aux côtés des porteurs de projets publics, privés et associatifs afin de permettre la conservation de ses éléments les plus remarquables, mais plus encore leur valorisation.

Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception

Le tourisme représente un poids économique substantiel (plus de 8% du PIB, plus de 50 000 emplois directs...) et des perspectives de croissance positives.

Transversal, le tourisme se situe par essence à la confluence des préoccupations relatives à l'aménagement du territoire (gestion des ressources, des déchets, infrastructures, environnement, transports, etc.), à la société (culture, patrimoine, identité), et à l'économie (emploi-formation, commerce, artisanat...).

S'il est bien évidemment d'abord le fruit des opérations des agents économiques - privés et associatif au premier chef -, il est également très dépendant des actions du secteur public en ce qui concerne de nombreux maillons de sa chaîne de valeur (notoriété, communication, promotion, mobilités, ...)

Ceci fait de ce secteur économique une politique publique complexe : à la fois multi-services et multi-acteurs. Qui plus est, la loi en fait une compétence partagée.

C'est la raison pour laquelle le Conseil régional propose une stratégie volontariste en faveur de la construction d'un tourisme « à la bretonne », à même de permettre de passer d'une compétence « partagée » à une compétence « coordonnée ».

Ainsi une démarche de collaboration renforcée entre l'ensemble des acteurs touristiques bretons a-t-elle été engagée. Cette approche a été partagée de façon fructueuse en 2017.

La dynamique sera confortée en 2018 dans des actions concrètes visant entre autres, à :

- Structurer la filière touristique bretonne au travers d'une démarche de coordination des acteurs mais également d'accompagnement de l'ingénierie territoriale dédiée.
- Conduire et permettre l'émergence de stratégies de développement touristique au sein des « destinations touristiques » et en matière de voies navigables, d'itinérance et de mobilités douces, de nautisme, de tourisme social et solidaire, de « sites à forte notoriété »
- Accompagner les entreprises touristiques
- Renforcer l'attractivité touristique de la Bretagne, notamment au travers de l'action du Comité régional du tourisme et grâce à la reconnaissance de la « Destination Bretagne » à l'international par le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères.

Reconnue cheffe de file par les 17 partenaires européens du projet CAPITEN (Cluster Atlantique pour l'Innovation Technique et Economique de la filière Nautique), approuvé par le Comité de programmation du programme INTERREG, la Région recherchera et mettra en œuvre les axes stratégiques du projet afin de faire de ce secteur emblématique pour la Bretagne, un vecteur performant de développement économique et social.

Valorisation des voies navigables

La Région possède un exceptionnel patrimoine constitué de plus de 500 km de canaux et de voies navigables dont elle assure, pour la plus grande part, la gestion en direct, grâce au savoir-faire et à l'investissement de ses agents. Ce patrimoine est le support de nombreuses activités : navigation, pêche, randonnées...plébiscitées par les visiteurs et les excursionnistes.

C'est pourquoi la stratégie régionale, soucieuse d'embrasser les différentes dimensions, environnementales, culturelles, patrimoniales, paysagères, de cette « complexe machine hydraulique », consiste à entretenir, conserver, développer, gérer et valoriser ces voies d'eau notamment en replaçant la navigation au centre des préoccupations.

Relations européennes et internationales

L'action européenne et à l'international de la Bretagne est un autre volet complémentaire de sa stratégie de rayonnement, de plus en plus important dans un monde globalisé et où se renforce la concurrence entre territoires. Cette action est aussi rendue plus importante par la place toujours croissante prise par les financements européens, dans le cadre de ses divers programmes, dans le soutien de l'action publique. Être présent à Bruxelles, se situer en amont des prises de décision et des appels à projets, disposer et diffuser la bonne information pour se saisir des opportunités qui se présentent n'est plus optionnel pour les territoires.

Le Conseil régional a en ce domaine une responsabilité particulière, naturellement confortée par la prise de compétence sur la gestion des fonds européens depuis 2015. Son action se traduit par :

- le pilotage de la mise en œuvre des programmes opérationnels des fonds européens dont elle a la charge. 2017 ayant été marquée par le lancement de tous les fonds, 2018 sera une année d'accélération dans la programmation des fonds européens et tout particulièrement de surveillance de la remontée des paiements. L'objectif est, comme en 2017, d'éviter tout dégageant d'office des crédits européens à Bruxelles pour le FEDER et le FSE mais aussi cette année pour le FEADER. Les bonnes tendances observées en 2017 devraient le permettre. En parallèle, un travail sera mené pour que les indicateurs puissent permettre à la Bretagne de garder sa Réserve de Performance.
- la Région sera également très attentive en 2018 à, l'avenir des politiques européennes post 2020 et défendra au niveau national comme au niveau européen le principe que les fonds européens puissent continuer à irriguer le territoire et financer des projets structurants.
- La mise en place d'une action d'anticipation et de veille active sur les conséquences du Brexit pour la Bretagne en lien avec les partenaires régionaux. S'il n'est pas possible d'entrer dans une logique corrective alors que les éléments de négociation ne seront connus qu'au dernier moment, des alertes et des plans d'actions communs pourront être envisagés.
- la confirmation de nos coopérations les plus dynamiques avec les régions dans le monde, Shandong, Australie Méridionale, Burkina-Faso, Wielkopolska et Pays de Galles avec une volonté pour cette dernière d'anticiper les futures relations post Brexit entre les deux régions.
- l'accompagnement au cas par cas de projets structurants permettant de participer à l'attractivité de la Région.
- le soutien et l'accompagnement aux initiatives solidaires menées par les acteurs bretons.

\\ La répartition des crédits par programme et par chapitre

Autorisations d'engagement

		AE				Total AE
		930	933	938	939	
P.0601	Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles		16 000 000			16 000 000
P.0602	Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique		4 800 000			4 800 000
P.0603	Développer le sport en région		4 100 000			4 100 000
P.0604	Révéler et valoriser le patrimoine		1 130 000			1 130 000
P.0605	Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception				7 170 300	7 170 300
P.0606	Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes			950 000		950 000
P.0607	Développer les actions européennes et internationales	1 738 000				1 738 000
P.0608	Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne	4 500 000				4 500 000
Total général		6 238 000	26 030 000	950 000	7 170 300	40 388 300

Autorisations de programme

		AP				Total AP
		900	903	908	909	
P.0601	Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles		800 000			800 000
P.0602	Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique		3 780 000			3 780 000
P.0603	Développer le sport en région		1 900 000			1 900 000
P.0604	Révéler et valoriser le patrimoine		4 085 000			4 085 000
P.0605	Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception				3 515 000	3 515 000
P.0606	Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes			6 460 000		6 460 000
P.0607	Développer les actions européennes et internationales	234 000				234 000
P.0608	Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne					
Total général		234 000	10 565 000	6 460 000	3 515 000	20 774 000

Crédits de paiement - Fonctionnement

		CPF				Total CPF
		930	933	938	939	
P.0601	Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles		15 880 000			15 880 000
P.0602	Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique		4 360 000			4 360 000
P.0603	Développer le sport en région		4 100 000			4 100 000
P.0604	Révéler et valoriser le patrimoine		1 190 000			1 190 000
P.0605	Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception				7 221 300	7 221 300
P.0606	Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes			950 000		950 000
P.0607	Développer les actions européennes et internationales	1 689 000				1 689 000
P.0608	Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne	4 000 000				4 000 000
Total général		5 689 000	25 530 000	950 000	7 221 300	39 390 300

Crédits de paiement - Investissement

		CPI				Total CPI
		900	903	908	909	
P.0601	Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles		930 000			930 000
P.0602	Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique		3 885 000			3 885 000
P.0603	Développer le sport en région		4 200 000			4 200 000
P.0604	Révéler et valoriser le patrimoine		4 300 000			4 300 000
P.0605	Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception				3 620 000	3 620 000
P.0606	Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes			7 750 000		7 750 000
P.0607	Développer les actions européennes et internationales	365 000				365 000
P.0608	Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne					
Total général		365 000	13 315 000	7 750 000	3 620 000	25 050 000

AP	800 000 €
AE	16 000 000 €
Total	16 800 000 €

CPI	930 000 €
CPF	15 880 000 €
Total	16 810 000 €

- Intégration des droits culturels dans les soutiens régionaux
- Des nouveaux dispositifs ont été initiés en 2017 : structuration de la filière des musiques actuelles, soutien aux métiers d'arts, aux cafés cultures, résidences d'artistes plasticiens sur les territoires, etc. Après une phase de concertation puis de lancement, ces dispositifs vont se développer en 2018 et faire l'objet d'une communication large.
- Nouveaux chantiers thématiques : la coopération interrégionale avec les Pays de la Loire et la Normandie, la danse culturelle.

Ce programme regroupe les actions ayant pour objectif de développer les démarches artistiques et culturelles sur le territoire breton dans les domaines du spectacle vivant, des arts plastiques et du patrimoine culturel immatériel.

Si la politique culturelle régionale soutient de manière très volontariste la création, elle accompagne également les pratiques artistiques et culturelles ou des temps forts de rencontres entre artistes et habitants. A ce titre, toutes les esthétiques doivent pouvoir être prises en compte, et tous les artistes reconnus, qu'ils soient professionnels ou amateurs.

Les interventions du programme visent principalement trois grands enjeux : favoriser la rencontre entre artistes et habitants sur tout le territoire, structurer le secteur du spectacle vivant et des arts plastiques à l'échelle régionale et encourager la prise en compte effective des droits culturels des personnes en Bretagne, notamment à travers la promotion et la valorisation du riche patrimoine immatériel régional. Le programme, qui marque un fort volontarisme régional sur une compétence qui demeure légalement partagée, s'articule autour des objectifs suivants :

I. Créer les conditions d'une présence artistique sur les territoires et encourager la participation des habitants à la vie culturelle

- I.1 Favoriser la création de projets artistiques et culturels dans les territoires
- I.2 Soutenir des manifestations artistiques et culturelles
- I.3 Encourager les projets contribuant à la participation des habitants à la vie culturelle

II. Favoriser le développement de ressources au service de la création et des artistes

- II.1 Favoriser la mise en réseau des acteurs culturels
- II.2 Encourager la mobilité des artistes en France et à l'étranger
- II.3 Soutenir les structures de production et de diffusion qui accompagnent la réalisation de projets artistiques
- II.4 Soutenir la formation professionnelle et les enseignements artistiques

III. Soutenir la diversité culturelle et les pratiques artistiques et culturelles des habitants

- III.1 Encourager les initiatives favorisant la transmission du patrimoine culturel immatériel
- III.2 Soutenir les pratiques artistiques en amateur

\\ Actions par objectif

I. Créer les conditions d'une présence artistique sur les territoires et encourager la participation des habitants à la vie culturelle

I.1. Favoriser la création de projets artistiques et culturels dans les territoires

Le soutien direct aux artistes a pour finalité première de créer les conditions de la rencontre entre les habitants – au plus près de leurs lieux de vie – et des artistes. La Région soutient ainsi les équipes artistiques professionnelles (compagnies, ensembles musicaux, bureaux de production, collectifs d'artistes...) implantées en Bretagne, pour l'ensemble de leurs activités, qu'il s'agisse de la création et la diffusion de spectacles ou d'actions culturelles en lien avec leur projet artistique. Les aides régionales cherchent également à s'adapter aux nouveaux modes d'organisation des artistes : collectifs, pluridisciplinarité, mises en scènes collectives, etc. A ce titre, une convention renouvelée avec le groupement d'employeurs *Les Gesticulteurs* sera proposée en 2018 afin d'offrir une possibilité de structuration alternative aux compagnies et d'encourager le développement du groupement à l'échelle régionale.

La politique culturelle régionale ne se limite pas aux critères de jugement esthétique, elle se positionne différemment en fonction de la situation de chaque équipe artistique, de son parcours, de la prise de risque esthétique et économique liée à ses créations, du soutien des collectivités territoriales, de son lieu d'implantation, de son inscription dans les réseaux professionnels et de sa dynamique de développement. Si les artistes doivent pouvoir bénéficier d'espaces, de moyens et de temps pour expérimenter et se former, la question de la viabilité et de la pérennité des projets (sur leur territoire d'implantation et en fonction des perspectives de diffusion et de rayonnement) est également prise en compte.

Les axes prioritaires suivants détermineront l'intervention régionale au cours de cet exercice budgétaire :

- veiller à la diversité des esthétiques et des disciplines : il s'agit d'encourager la prise de risque pour les disciplines moins facilement relayées par les programmeurs. A ce titre, la danse contemporaine et les musiques traditionnelles de création feront l'objet d'une attention particulière en 2018. La prise en compte des pratiques artistiques contemporaines historiquement moins soutenues par les collectivités publiques (les cultures urbaines, les projets de création en lien avec le numérique etc.) restera également une préoccupation en 2018.
- la Région porte également un grand intérêt aux démarches artistiques qui induisent de nouvelles modalités de rencontre entre artistes et citoyens, au-delà d'un simple enjeu de production et de diffusion : démarches participatives, dynamiques territoriales autour d'une équipe artistique, créations dont la matière se façonne à partir d'expériences vécues ou de témoignages... Si la Région ne soutient pas directement des ateliers de pratiques, les projets se déroulant sur un temps relativement long, faisant état d'une diversité de partenariats avec des relais locaux (établissements scolaires, associations, collectivités, structures jeunesse...), et d'un questionnement approfondi sur les enjeux de la participation pourront être accompagnés.

Dans le domaine de la musique, la Région Bretagne, le Centre National de la Variété et du Jazz, et la DRAC Bretagne renouvelleront les appels à projets initiés en 2017 dans le cadre de leur convention de partenariat triennale 2017-2019. Les différents projets soutenus – de l'accompagnement à la transition numérique, à la structuration des bureaux de production en passant par la coopération entre acteurs de la production musicale – participent à un mouvement de structuration de la filière des musiques actuelles à l'échelle régionale. La consolidation du partenariat avec le CNV devient d'autant plus stratégique dans le contexte du renforcement du rôle de l'établissement public CNV qui pourrait évoluer, selon les intentions du gouvernement, vers une « maison commune » des acteurs de la filière musicale.

Indicateur 1 : Convention avec le Centre National de la variété et du jazz et la DRAC Bretagne				
	2015	2016	2017	2018 (cible)
Nombre de projets aidés	9	9	17	15 à 20

En matière de développement des arts plastiques, à partir d'un diagnostic partagé notamment avec la DRAC et les membres du réseau Art contemporain en Bretagne, un appel à projet expérimental commun Région Bretagne – Drac Bretagne initié en 2017 a permis de soutenir 7 résidences d'artistes plasticiens sur les territoires. Il sera proposé de le pérenniser en 2018 avec un double objectif : mieux soutenir le travail des artistes plasticiens et contribuer à assurer une présence territoriale équilibrée de cette discipline artistique sur l'ensemble du territoire.

I.2. Soutenir des manifestations artistiques et culturelles

La politique culturelle doit préserver et encourager le formidable dynamisme des festivals en Bretagne. Au-delà des enjeux d'animation ou de développement touristique et économique, le soutien aux manifestations au titre de la politique culturelle constitue un levier pour favoriser sur tous les territoires la rencontre entre les artistes et les personnes. Reposant sur des dynamiques de participation citoyenne et bénévole, elles constituent des projets « tout terrain » et réceptifs aux évolutions de la société. De la musique baroque au jeu vidéo, du « métal » aux arts urbains, la diversité des esthétiques et des pratiques soutenues par la politique culturelle traduit une prise en compte effective des « droits culturels » qu'il faut poursuivre et amplifier.

Les manifestations culturelles doivent répondre aux conditions suivantes pour bénéficier d'un soutien :

- une programmation laissant une large place à la découverte artistique, à la diversité culturelle et au renouvellement des formes habituelles de « consommation » culturelle.
- des actions culturelles ou des démarches artistiques faisant état d'une diversité de partenariats avec le tissu associatif et éducatif local et encourageant la participation des personnes au projet. Au-delà du temps fort, les actions sur le territoire en amont et en aval de l'événement ont ainsi toute leur importance.
- dans les territoires bénéficiant déjà d'une offre artistique et culturelle dense et structurée, la dimension régionale du projet (étayée par la fréquentation du public, la présence de professionnels régionaux voire nationaux, la mise en œuvre de partenariats avec des opérateurs culturels régionaux etc.) reste un critère d'analyse important.

Ainsi, des manifestations proposant essentiellement la diffusion de spectacles dans des territoires dont le maillage culturel est déjà dense et pour des disciplines déjà bien représentées dans les programmations ne seront pas prioritaires à un soutien de la Région. Par ailleurs, il s'agit – comme avec les équipes artistiques – d'accompagner le renouvellement générationnel en consolidant des jeunes festivals ambitieux et prometteurs et en permettant aux manifestations plus anciennes de se renouveler dans leur format et leur gouvernance.

Enfin, le Collectif des festivals qui regroupe aujourd'hui 30 membres, est maintenant en ordre de marche pour accompagner sur tout le territoire l'ensemble des manifestations culturelles par un diagnostic de leurs pratiques et un accompagnement vers un modèle de développement durable.

En dépit de ce dynamisme et de cette richesse, le secteur culturel est particulièrement fragilisé suite à la décision de l'Etat d'arrêter le financement des contrats aidés dont de nombreuses manifestations culturelles sont bénéficiaires. Dans l'incapacité de se substituer financièrement à l'Etat, la Région devra prioriser ses interventions et s'interroger sur le devenir même de certaines initiatives dans sa décision d'attribution de subventions.

I.3. Encourager les projets contribuant à la participation des habitants à la vie culturelle

Les politiques culturelles constituent au titre de la Loi une responsabilité partagée entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le respect des droits culturels. La Région a décidé de faire de la prise en compte de ces droits le fil rouge de sa politique culturelle. L'objectif consiste à remettre la personne au centre des politiques culturelles, lui permettre d'accéder à une diversité de ressources suffisante pour composer, vivre et faire évoluer librement son identité culturelle, lui offrir la possibilité concrète de participer à la vie culturelle sur le territoire, non seulement en tant que visiteur, spectateur ou lecteur, au travers d'une pratique artistique ou culturelle, mais également en pouvant prendre part à la décision et à la gouvernance dans ces domaines. En d'autres termes, il s'agit de favoriser une appropriation beaucoup plus partagée des politiques culturelles, des projets qu'elles soutiennent ou menés en leur nom, de passer du « faire pour » au « faire avec ».

Sur la base de travaux de fond (sensibilisation, formation) menés en 2016 et 2017, l'action de la Région en faveur des droits culturels s'articulera en 2018 autour de deux axes :

- elle renforcera tout d'abord progressivement ses exigences à l'égard des projets sollicitant des subventions quant à leur prise en compte des droits culturels. Compte tenu de leur histoire, du contexte territorial, économique, social, artistique et culturel dans lequel ils sont menés, il sera attendu des projets qu'ils démontrent un effort particulier pour être plus accessibles à toutes et tous, fassent une place plus conséquente à la prise en compte individuelle des personnes, renforcent la diversité de leurs propositions ou contribuent fortement à l'enrichissement de cette diversité de ressources à l'échelle locale ou régionale, tissent des liens avec d'autres pans de l'action publique (action sociale, économie sociale et solidaire...) renforcent ou proposent de nouvelles formes de participation aux projets. Ces attentes de la Région ne pourront trouver un écho homogène dans tous les domaines, dans tous les territoires dès 2018. Ce changement de fond implique une analyse et une réorientation progressive des pratiques, des accompagnements pertinents, et une action concertée entre politiques publiques de la culture, tout comme avec les réseaux d'acteurs culturels.
- le second axe d'intervention de la Région en faveur des droits culturels se concrétisera par le biais de partenariats. Le dialogue engagé en 2017 avec l'Etat et les collectivités membres du Conseil des collectivités pour la culture en Bretagne (3CB) pourra ainsi déboucher en 2018 sur la mise en œuvre d'actions conjointes au niveau local. Pour accompagner les acteurs culturels dans l'analyse de leurs pratiques au regard des droits culturels, les former aux méthodes permettant de renforcer la participation, expérimenter de nouvelles manières de faire dialoguer les cultures, élargir le spectre d'intervention des politiques culturelles, des partenariats seront proposés par la Région à ses partenaires publics en Bretagne. De même, des réseaux d'acteurs culturels, parfois en lien avec ceux d'autres domaines, seront invités à accompagner leurs membres et interlocuteurs pour renforcer la compréhension et la prise en compte des droits culturels en Bretagne, autour de projets adaptés à la réalité de leurs territoires et secteurs d'intervention.

II. Favoriser le développement de ressources au service de la création et des artistes

II.1. Favoriser la mise en réseau des acteurs culturels

En première ligne pour accompagner la structuration de différentes filières culturelles en Bretagne, la Région constitue l'échelon pertinent pour impulser des dynamiques collectives et fait ainsi l'objet d'attentes fortes. Le travail collectif et la mise en réseau favorisent la circulation des personnes et des bonnes pratiques et consolident les projets artistiques et culturels grâce à la mutualisation des compétences et des ressources.

La Région soutient à ce titre des réseaux ou collectifs – constitués en associations – tels que Bretagne en Scènes, Art contemporain en Bretagne, Bretagne World Sounds, l'association Documents d'artistes en Bretagne, la Fédération des festivals de musique classique... Pour certaines disciplines, la structuration régionale – encore récente – fera l'objet d'un soutien prioritaire : les cultures urbaines avec le Réseau hip hop Bretagne, les musiques actuelles et les musiques populaires et du monde.

Nouveau domaine d'intervention dans le cadre de la politique culturelle de la Région, les métiers d'art bénéficieront en 2018 de la mise en place d'une cellule régionale préfigurée au sein de la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat (CRMA), fruit du travail mené en 2016 et 2017 avec un vaste ensemble de partenaires. Cette structuration nouvelle permettra aux dispositifs d'aide à l'organisation d'événements et de participation des professionnels aux salons hors de Bretagne de gagner en notoriété, de monter en puissance, et d'être affinés au regard des besoins exprimés par les professionnels.

La cellule régionale sera pilotée en partenariat non seulement avec la CRMA Bretagne, mais avec des artisans d'art professionnels, et les principales institutions publiques et privées engagées à leurs côtés. Elle s'attachera à l'identification précise des professionnels présents en Bretagne, préalable indispensable à leur mise en réseau, et de leurs problématiques de développement. Elle visera aussi à établir une lecture partagée des dynamiques territoriales autour de ce secteur fragile mais riche de promesses patrimoniales, culturelles, économiques, comme au regard du développement territorial local. A l'issue de ce travail de préfiguration, une feuille de route partagée pourrait être établie en 2018 pour accompagner dans la durée les professionnels des métiers d'art en Bretagne.

II.2. Encourager la mobilité des artistes en France et à l'étranger

En 2018, la Région Bretagne va travailler à développer un partenariat avec les régions Pays de la Loire et Normandie dans le domaine du spectacle vivant. Après une première action commune au festival d'Avignon en 2017, les trois régions vont notamment travailler à renforcer leur soutien à la production en donnant aux projets une envergure interrégionale dès leur construction, permettant ainsi d'amplifier leur visibilité et leur

diffusion. Dans le but de favoriser la circulation des équipes artistiques et les coopérations entre les lieux des trois régions, un nouveau dispositif de production mutualisée sera proposé. Construit sur la réciprocité, il permettra de soutenir les projets de productions, au profit d'une équipe artistique issue d'une des trois régions, portés par des lieux de diffusion de ces trois territoires.

Au-delà de ce projet de coopération interrégionale, la politique culturelle régionale s'appuie principalement sur deux outils pour encourager la visibilité et la mobilité des artistes en France et à l'étranger : l'EPCC Spectacle vivant en Bretagne et la convention avec l'Institut Français.

La Région se réserve également la possibilité de soutenir des projets qui ne sont pas concernés par les dispositifs de Spectacle vivant en Bretagne ou par la convention avec l'Institut Français, mais dont la promotion constitue un intérêt pour le rayonnement artistique de la Bretagne à l'étranger. La Région peut également apporter son concours à des initiatives visant à assurer la présence de groupes ou troupes amateurs dans des festivals de rayonnement national ou international.

II.3. Soutenir les lieux de production et de diffusion qui accompagnent la réalisation de projets artistiques

Considérés comme des services publics indispensables, la Région a fait le choix – aux côtés de l'État et des autres collectivités territoriales – de consolider et de renforcer les lieux de production et de diffusion (théâtres, centres d'art, centres culturels, salles de concert). Elle accompagne donc l'ensemble des lieux qui accueillent des artistes en résidence et s'engagent dans la production de leurs œuvres et leur accompagnement.

Dans le domaine du spectacle vivant, différents types de structures se distinguent : les centres nationaux labellisés par l'Etat (Centre Dramatique National, Centre Chorégraphique National, Pôle National pour les arts du cirque...), les scènes nationales, les scènes conventionnées, les scènes de musiques actuelles qu'elles soient ou non labellisées « SMAC » et de nombreux autres lieux dont la Région reconnaît le rôle de structuration et de valorisation d'une discipline artistique. Plusieurs lieux structurants vont ainsi solliciter le renouvellement de leur convention d'objectifs en 2018 : Amzer Nevez à Ploemeur, Penn Ar Jazz à Brest ou le Canal à Redon.

Les centres culturels pluridisciplinaires peuvent, quant à eux, bénéficier d'un dispositif spécifique visant à encourager l'accueil des artistes en résidence et à leur apporter des moyens en création. En 2018, une évolution de ce dispositif à l'échelle du territoire constitué par les régions de Bretagne, des Pays de la Loire et de la Normandie sera proposée (Cf. supra).

L'indicateur ci-dessous montre que le nombre de structures de production reste stable sur l'ensemble de la Bretagne. En revanche, le nombre d'équipes artistiques concernées par le dispositif diminue légèrement, traduisant ainsi une plus grande coopération entre plusieurs lieux qui accompagnent une même équipe.

Indicateur 2 : Soutien à la production mutualisée en région					
	2015	2016	2017 (cible)	2017 (réalisé)	2018 (cible)
Nombre de structures de production et de diffusion soutenues	15	16	16	14	15
Nombre d'équipes artistiques concernées	38	42	35	33	35

Enfin, la Région reconnaît et soutient les lieux de fabrique ou d'expérimentation investis par des artistes ou des acteurs culturels qui ambitionnent de mener sur leur territoire un projet artistique et culturel visant à renouveler les modalités de la rencontre entre artistes et citoyens : on peut citer notamment les Ateliers du Vent à Rennes, le Domaine de Tizé animé par l'association « Au bout du plongeur » ou encore l'association « Fur ha Foll » à Penvénan.

Dans ce domaine, la Région souhaite également être plus volontariste en portant une attention particulière aux projets qui se développent dans des territoires peu pourvus en offre culturelle. La politique régionale souhaite encourager les initiatives qui naissent à partir d'un lieu de vie et de rencontres : un café culturel, une association socioculturelle ou une MJC, une amap culturelle etc. Ces porteurs de projets artistiques et culturels doivent pouvoir sous certaines conditions bénéficier d'un soutien régional. Fin 2017, la Région a ainsi adhéré au GIP Cafés-Cultures souhaitant affirmer et conforter la fonction de lieux culturels des nombreux cafés de Bretagne qui programment des artistes. L'adhésion de la Région au GIP Cafés-Cultures est l'occasion de soutenir l'emploi artistique, de participer à la résorption de l'emploi illégal et à la consolidation du statut des artistes et

constitue un levier d'aménagement culturel du territoire, notamment en territoire rural ou périurbain. En 2018, le dispositif fera l'objet d'une communication large auprès des cafés et des musiciens en Bretagne.

En matière de soutien aux arts plastiques, la Région privilégie les lieux dédiés à l'art contemporain qui mènent un programme d'activités artistiques et culturelles articulé autour de trois axes principaux : diffusion, soutien à la création, action culturelle. En 2018, la Région veillera à consolider des projets permettant d'assurer une présence territoriale équilibrée de l'art contemporain sur l'ensemble du territoire. A ce titre, Gwin Zegal qui devrait s'installer dans de nouveaux locaux à Guingamp courant 2018 est un projet exemplaire pour son action sur le territoire et à l'échelle régionale et nationale dans le domaine de la photographie.

En matière d'investissement, la politique territoriale de la Région soutient la construction d'équipements culturels nouveaux dans le cadre des contrats de partenariats signés avec les 21 Pays de Bretagne pour la période 2015-2020. Les travaux de rénovation d'équipements culturels existants visant l'amélioration des conditions d'accueil du public et des projets artistiques et culturels peuvent pour leur part faire l'objet d'un soutien au titre de la politique culturelle.

Les équipements concernés sont les espaces dédiés à la production et la diffusion du spectacle vivant et des arts plastiques, les médiathèques faisant office de têtes de réseau dans les communautés d'agglomération et les communautés urbaines ainsi que les cinémas indépendants classés « art et essai ». Les écoles de musique, bibliothèques et salles polyvalentes ne sont pas éligibles dans le cadre de ce programme d'aide à la rénovation.

Par ailleurs, la Région soutient l'acquisition de matériel. Les dépenses éligibles concernent le matériel scénique ou d'exposition d'œuvres plastiques (éclairage, son, machinerie, équipement vidéo, rideaux de scènes, gradins, cimaises...). La Région accorde également des aides à l'équipement pour les cinémas indépendants classés « art et essai », qui constituent des rouages essentiels en matière de diversité culturelle (programmations), d'échanges (animations et rencontres) et de cohésion sociale des territoires.

II.4. Soutenir la formation professionnelle et les enseignements artistiques

La Région intervient aux côtés de l'État et des autres collectivités partenaires dans le financement de deux établissements publics de coopération culturelle :

Le Pont supérieur - Pôle d'Enseignement Supérieur du spectacle vivant Bretagne-Pays de la Loire, est l'un des quinze établissements d'enseignement supérieur spectacle vivant en France et le seul interrégional. Il propose des formations qui préparent au Diplôme National Supérieur Professionnel de musicien (DNSPM) et aux Diplômes d'État (DE) de professeur de danse et de professeur de musique. Quant aux formations d'interprètes dans les domaines de l'art dramatique et de la danse contemporaine, elles sont assurées par les deux partenaires du Pont Supérieur que sont le Théâtre National de Bretagne (TNB) à Rennes et le Centre National de Danse Contemporaine (CNDC) à Angers.

L'École Supérieure Européenne d'Art de Bretagne est un établissement public de coopération culturelle habilité à délivrer des diplômes d'enseignement supérieur de niveau master dans le domaine des arts plastiques. Il réunit les 4 écoles d'art municipales de Brest, Lorient, Quimper et Rennes. Un nouveau projet d'établissement a été présenté en juin 2017.

En matière de formation professionnelle continue, la Région poursuivra en 2017 son action de structuration de différents secteurs de la culture notamment par le biais d'actions territoriales expérimentales (ATE) de formation, unanimement reconnues pour leur adéquation et leur adaptabilité aux besoins identifiés. Plusieurs formations, expérimentées dans ce cadre, ont d'ailleurs trouvé leur place dans le Plan Bretagne Formation: "Musicien des musiques modales" portée par l'association DROM, "Préqualification en régie technique du spectacle" portée par Prisme et "Skol Radio" portée par Radio Laser.

III. Soutenir la diversité culturelle et les pratiques artistiques et culturelles des habitants

La priorité accordée au patrimoine culturel immatériel dans le cadre de la politique culturelle de la Région Bretagne la singularise à l'échelle nationale, tout comme la délégation de compétence confiée par l'Etat à la collectivité depuis 2016 dans ce domaine.

En 2018, les résultats de la dizaine de projets soutenus dès 2017 dans le cadre de l'appel à projets « *transmission de la matière culturelle de Bretagne et promotion de la diversité culturelle* », inscrit dans le cadre de ce programme budgétaire mais aussi dans celui de la politique de valorisation du patrimoine (programme 604) pourront être évalués, et de nouvelles subventions engagées.

Dans un contexte nettement fragilisé par les suppressions de contrats aidés par l'Etat dont bénéficiaient de nombreux animateurs et par celle des TAP (temps d'activités périscolaires), ces initiatives feront l'objet d'un double accompagnement en 2018. D'une part, sous réserve d'une évaluation positive, des soutiens financiers

seront reconduits pour une seconde année. D'autre part, la formation et la mise en réseau des acteurs concernés par Bretagne Culture Diversité, association cofinancée par la Région, facilitera la mutualisation de ressources pédagogiques et la structuration à l'échelle régionale de ces initiatives aussi précieuses que fragiles. En 2018, au-delà de ces efforts de consolidation, la priorité consistera à renforcer la capacité des associations à progresser dans leurs actions de promotion de la diversité culturelle auprès des plus jeunes. Dans cette perspective, le soutien accordé à Bretagne Culture Diversité se traduira également par l'organisation d'un temps fort événementiel sur ce thème.

Cet appel à projets intègre un cadre plus global et pérenne de soutien à de nombreux acteurs engagés dans l'identification, la promotion, la transmission, la pratique des nombreux éléments du patrimoine culturel immatériel breton. La Région accompagne ainsi des acteurs structurants à l'échelle régionale à l'image des fédérations et confédérations rassemblant par exemple les acteurs des danses de Bretagne (War'l Leur, Kendalc'h), de ses musiques (Sonerion), de ses fêtes populaires (Goueliou Breizh).

La Région continuera enfin de subventionner les déplacements des cercles et bagadoù en France et à l'étranger, et de soutenir de nombreuses associations organisatrices d'événements et d'actions culturelles tout au long de l'année, qui permettent à la Bretagne de disposer d'un maillage territorial particulièrement solide dans ce domaine. Le rôle structurant de Bretagne Culture Diversité sera de nouveau encouragé.

III.1. Soutenir les pratiques artistiques en amateur

La Région poursuit l'accompagnement des structures qui organisent les pratiques artistiques en amateur, notamment dans les disciplines du théâtre, des cultures urbaines, des musiques collectives, etc. Les moyens apportés par la Région dans ce domaine ont notamment pour objectif d'accompagner les acteurs – dont le rayonnement est départemental ou régional – dans leurs démarches de formation, de centres de ressources, de rencontres et d'échanges entre artistes amateurs ou entre amateurs et professionnels.

\\ Projet de délibération

Je vous propose sur le programme 601 « Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles » :

- ✓ d'ouvrir une autorisation de programme de 800 000 € au titre de l'exercice 2018 ;
- ✓ d'ouvrir une autorisation d'engagement de 16 000 000 € au titre de l'exercice 2018 ;
- ✓ d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 930 000 € ;
- ✓ d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 15 880 000 €.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique

Région Bretagne - BP 2018

Mission VI - Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne

BP 2018

Actions phares 2018

AP	3 780 000 €
AE	4 800 000 €
Total	8 580 000 €

CPI	3 885 000 €
CPF	4 360 000 €
Total	8 245 000 €

- Redéfinition de la politique « radio » en concertation avec les acteurs du secteur
- Adaptation et consolidation des politiques partenariales du livre, de la vie littéraire et du cinéma
- Etude prospective et préconisations pour une filière cinématographique plus forte pour une Bretagne plus attractive

Ce programme regroupe l'ensemble des soutiens mis en œuvre par le Conseil régional au titre de sa politique en faveur du cinéma et de l'audiovisuel, du livre, du disque et des radios. Cette politique volontariste a été confortée par la délégation de compétences de l'État à la Région dans les domaines du livre et du cinéma depuis 2016, et renforcée dans le cadre de nouvelles conventions de coopération avec le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) à partir de 2017 et avec le Centre National du Livre (CNL) à partir de 2018.

Le programme vise à atteindre les trois objectifs suivants :

- Il encourage dans les domaines du cinéma, de l'audiovisuel, de la vie littéraire et des radios, une création diversifiée tout en veillant au renforcement significatif de la structuration des filières concernées. Ces domaines sont vecteurs de retombées économiques importantes et participent activement à l'image d'une Bretagne créative, attractive, dynamique et ouverte.
- Il vise à favoriser les rencontres entre artistes et habitants autour des projets et des œuvres. Dans le respect des « droits culturels », la Région soutient les initiatives novatrices garantissant l'accès et la participation du plus grand nombre de nos concitoyens, à des propositions culturelles ouvertes et diversifiées. Elle est attentive au respect de l'expression individuelle, au droit pour chacun d'accéder et de contribuer librement à la vie culturelle sur nos territoires, et à la liberté de développer et de partager des connaissances.
- Enfin, ce programme contribue à conserver et à transmettre le patrimoine culturel immatériel et cinématographique. La connaissance de nos cultures et des œuvres dans leurs diversités constitue un patrimoine commun et est un élément essentiel des droits culturels des personnes. Ce socle associé à l'exercice du droit à l'éducation et à l'information, favorise l'épanouissement personnel, constitutif de la cohésion sociale.

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

- I. **Encourager le développement des œuvres, et favoriser la structuration des industries de la création et de la vie littéraire**
 - I.1 Soutenir la création cinématographique et audiovisuelle
 - I.2 Développer les conditions de production et d'accueil des tournages sur le territoire
 - I.3 Contribuer au développement des projets des éditeurs de livres et producteurs de musique enregistrée
 - I.4 Soutenir la mise en réseau des initiatives, des acteurs culturels, et des artistes
- II. **Favoriser la rencontre des projets, des artistes, des œuvres et des habitants**
 - II.1 Favoriser les rencontres entre œuvres, artistes, professionnels et habitants

III. Conserver et transmettre le patrimoine culturel immatériel et cinématographique

- III.1 Soutenir la conservation et la valorisation du patrimoine cinématographique, audiovisuel, radiophonique et écrit
- III.2 Contribuer à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine culturel immatériel

\\ Actions par objectif

I. Encourager le développement des œuvres, et favoriser la structuration des industries de la création et de la vie littéraire

I.1. Soutenir la création cinématographique et audiovisuelle

En Bretagne, de nombreux réalisateurs, producteurs, techniciens et comédiens, ont su s'organiser, faire connaître et reconnaître une singularité bretonne dans le secteur du cinéma et de l'audiovisuel. Considérablement développé depuis une douzaine d'année, le fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle (FACCA), a largement participé à développer et structurer une communauté d'entrepreneurs et l'emploi du secteur en Bretagne. Ce fonds a aussi contribué à faire émerger de nouveaux talents, à produire des œuvres singulières et à coproduire des œuvres avec d'autres territoires. La Région a inscrit le fonds d'aide à la création dans le cadre d'une convention de coopération avec le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC). Cette dernière a été renouvelée et renforcée, pour trois ans en 2017. Chaque année, le règlement du FACCA est réinterrogé, précisé et amendé au regard des évolutions du secteur en concertation avec les professionnels de la région, notamment la fédération Films en Bretagne. En 2018, il sera reconsidéré afin de favoriser l'attractivité de la Bretagne. Un nouveau soutien à la création de musique originale pour le court-métrage, en partenariat avec la SACEM et Rennes Métropole, sera expérimenté en 2018. Le règlement précisera le cadre général de l'intervention régionale, les priorités fixées et les modes de sélection des projets.

Le nombre d'œuvres soutenues au titre du FACCA en 2017 a significativement augmenté par rapport à 2016 (+ 12 %) et s'inscrit dans la fourchette haute sur ces dernières années.

	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Réalisation	2017 Prévision	2018 Valeur cible
Œuvres cinématographiques	38	41	43	46	40
Œuvres audiovisuelles	67	69	58	67	60
Nombre total d'œuvres aidées (cumul depuis 2005)	843	953	1054	1167	1267

En vue de diversifier les projets cinématographiques et télévisuels en Bretagne, et de mieux accompagner des films présentant un intérêt économique, culturel, linguistique, scientifique et/ou historique, certains projets de films peuvent bénéficier du fonds audiovisuel régional (FAR), après analyse par un comité consultatif.

Le protocole d'accord pour un Projet Audiovisuel Breton conclu en 2015 entre les principaux acteurs de l'audiovisuel et la Région s'est notamment concrétisé par la signature d'un contrat d'objectifs et de moyens (COM) collectif et pluriannuel, qui s'achèvera au 31 août 2018. La Région engagera dès le début de l'année la discussion avec les télévisions conventionnées par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel en Bretagne (TVR, Tébéo, Tébésud, Brezhoweb, France 3 Bretagne), leurs partenaires (KuB, Daoulagad Breizh, Dizale...) et les représentants de Films en Bretagne pour co-construire une nouvelle phase de mise en œuvre de ce projet audiovisuel régional.

A l'écoute des enjeux de développement propres à la filière de professionnels et attentive aux dynamiques de renouvellement des usages en matière de production, de diffusion et de visionnage, la Région continuera de privilégier deux objectifs autour de ce projet : encourager le développement de la filière audiovisuelle régionale et renforcer la présence du fait régional sur les écrans en Bretagne. Les contenus coproduits chaque année,

actuellement 30 documentaires, 10 courts métrages, des captations événementielles culturelles et sportives, un magazine sociétal, un magazine culturel mensuel, des films d'animation, de fiction, dont une part en langues de Bretagne, feront ainsi l'objet de nouvelles propositions. Le Centre National du Cinéma et de l'Image Animée apportant son soutien dans le cadre de la convention de coopération depuis 2017 à cette politique régionale, il sera consulté sur les évolutions possibles du projet. Le montant de l'abondement du CNC sera précisé dans la convention d'application annuelle 2018.

I.2. Développer les conditions de production et d'accueil des tournages sur le territoire

Accueil des tournages en Bretagne est rattaché administrativement au Comité Régional du Tourisme. Cette mission régionale soutient et conseille les professionnels du cinéma et de l'audiovisuel dans leurs besoins liés au développement de projets en Bretagne : lieux de tournages, recherche de décors et pré repérages, aide à l'obtention des autorisations de tournages, référencement des professionnels locaux, identification de prestataires locaux...

Les services d'accueil des tournages permettent une meilleure utilisation des ressources du territoire et une optimisation de l'impact économique et culturel d'un tournage pour la Bretagne. Il favorise autant que possible, le nombre de tournages sur le territoire. Même si ce nombre de jours de tournage varie suivant les cycles de production comme en 2017, leur nombre en Bretagne a plus que doublé en moyenne sur une dizaine d'années.

	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Réalisation	2017 Réalisation	Cible 2018
Nombre de jours de tournage de fiction sur le territoire et par an	500	448	549	378	500

Depuis douze ans, sous l'effet d'une politique régionale volontariste, le paysage breton en matière de production (fabrication) de films a fortement évolué. L'activité de certaines sociétés de production bretonnes s'est développée, professionnalisée et bénéficie pour certaines, d'une notoriété nationale, voire internationale. Plusieurs sociétés, ont aujourd'hui la capacité à produire du long métrage et/ou des projets audiovisuels ambitieux (séries d'animation...). De nouvelles structures de production et de prestation de service se sont implantées en Bretagne, et le nombre d'emplois dans le secteur a largement progressé. Cette dynamique reste fragile et demande à être consolidée afin de permettre l'émergence d'une véritable production cinématographique bretonne, notamment de longs métrages et d'animation. Une réflexion associant les différentes politiques concernées (économie, culture, actions européennes et internationale, formation etc.), en articulation avec les acteurs, a débuté en 2016, afin de consolider les conditions d'un développement programmé de ce secteur. De premières propositions de soutiens, liées notamment à un accès facilité au crédit, sont proposées depuis le printemps de cette même année, au titre des programmes relatifs à la politique économique. La Région Bretagne souhaite poursuivre cette réflexion en lien avec les acteurs de la filière et étudier les moyens à déployer pour atteindre cette nouvelle ambition partagée. A cette fin, une mission prospective a été commanditée fin 2017 et devrait s'achever en février 2018. Son objectif est d'identifier les leviers permettant de favoriser le co-développement et la co-production de projets avec des partenaires européens, d'attirer davantage de projets et d'emplois et d'étoffer les compétences du secteur afin de rendre la Bretagne plus attractive.

I.3. Contribuer au développement des projets des éditeurs de livres et producteurs de musique enregistrée

La Région, consciente de l'importance pour les éditeurs bretons d'assurer une promotion nationale et internationale ambitieuse de leurs catalogues, soutient les déplacements des éditeurs sur des salons nationaux et internationaux. Elle entend par le biais de ce dispositif, soutenir les actions de promotion des éditeurs de Bretagne dès lors que celles-ci sont cohérentes avec leur positionnement éditorial et favorisent leur notoriété et leur développement.

La politique de soutien aux éditeurs de Bretagne vise depuis 4 ans à soutenir la diversité de la création, la prise de risque éditoriale, les supports innovants facilitant l'accessibilité pour tous les publics et l'amélioration de la diffusion sur le territoire national. Dans le cadre de deux dispositifs d'aide à la production éditoriale, une centaine d'ouvrages sont ainsi soutenus chaque année. Du patrimoine régional au théâtre en passant par la poésie contemporaine, le roman graphique et l'essai d'actualité, la Région privilégie en priorité au développement d'œuvres à rotation lente, qu'elles puisent leur source dans la matière régionale ou appartiennent à des courants artistiques internationaux.

En 2018, la Région poursuivra son soutien aux maisons d'édition et sera attentive aux structures émergentes. En lien avec l'EPCC Livre et Lecture, elle veillera à accompagner leur professionnalisation et leur viabilité économique à long terme.

I.4. Soutenir la mise en réseau des initiatives, des acteurs culturels, et des artistes

Le secteur du cinéma et de l'audiovisuel en Bretagne s'est fortement développé ces dernières années, il est organisé et a su se fédérer. La Région Bretagne, consciente de cette force, souhaite soutenir la mise en réseau de ces acteurs culturels et de ces artistes. Afin d'impulser et d'animer la mise en commun des réflexions, de stimuler la créativité, de mutualiser des ressources, de promouvoir une spécificité régionale, la Région soutient l'association Films en Bretagne – Union des professionnels qui fédère les professionnels du secteur. Films en Bretagne est également l'interlocuteur de la Région en matière d'identification des besoins et de mise en œuvre de la formation professionnelle régionale. Une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs sera élaborée en 2018 avec l'association, afin de répondre aux enjeux de structuration de la filière pour les années à venir.

Le réseau des cinémas bretons révèle un maillage dense du territoire (122 cinémas, plus de 10 M d'entrées annuelles), porteur de programmations et d'animations diversifiées et foisonnantes (99 cinémas classés « art et essai »). Certaines associations mutualisent des actions (pré-visionnements, tournées/rencontres, animations...) et sont attentives à fédérer au niveau local tout en s'inscrivant dans des réseaux nationaux. La Région a pour souhait de consolider ces synergies construites dans le cadre d'objectifs de diversité et de liberté de programmation, d'animation des territoires et d'actions éducatives en lien avec les habitants. Aussi, elle soutient des réseaux régionaux actifs et porteurs de ces objectifs comme le réseau Cinéphare.

Dans un même esprit, certains acteurs de la vie littéraire ont su se fédérer comme la fédération des cafés librairies de Bretagne. En 2018, en lien avec l'EPCC Livre et Lecture en Bretagne, la Région encouragera ces initiatives communes et les dynamiques collectives et structurantes à tous les niveaux de la chaîne du livre. Par ailleurs, une attention particulière sera portée aux projets s'inscrivant sur les territoires peu dotés en offre culturelle, notamment littéraire.

Créé en 2008, l'Établissement Public de Coopération Culturelle Livre et Lecture en Bretagne assure la promotion et le développement de la création et de la vie littéraire, de l'édition, de la librairie indépendante, des bibliothèques et centres de ressources documentaires en Bretagne. Le renouvellement de la direction de l'Établissement a été l'occasion de définir un nouveau projet adapté aux évolutions de l'écosystème du livre et de la vie littéraire et permettant d'accompagner les acteurs face à ces nouveaux enjeux (dévitalisation des centres-villes pour les librairies indépendantes, numérisation et auto-édition pour les maisons d'édition, rémunération des auteurs pour les manifestations littéraires et les résidences d'auteur.e.s).

II. Favoriser la rencontre des projets, des artistes, des œuvres et des habitants

II.1. Favoriser les rencontres entre œuvres, artistes, professionnels et habitants

De nombreux festivals de cinéma contribuent à la structuration du secteur, la diversification des publics et la dynamisation des territoires. Ces manifestations sont très différentes de par leur taille, leur notoriété et leurs choix de programmation. La Région les encourage à développer des actions favorisant les rencontres entre artistes, professionnels et habitants. En fonction des territoires sur lesquels elles s'inscrivent et des thématiques auxquelles elles sont dédiées, ces manifestations seront soutenues selon des priorités distinctes : rayonnement régional, national ou international, singularité artistique ou culturelle, présence sur des territoires éloignés d'une offre régulière, structuration de la filière, diversification des publics et des partenariats. En matière audiovisuelle, la Région encourage les activités des associations travaillant en réseaux autour de la Coordination régionale du Mois du Film documentaire. En 2018, la Région sera particulièrement attentive aux structures favorisant la participation des habitants à des projets cinématographiques ou littéraires.

L'association Films en Bretagne coordonne la formation dans le secteur du cinéma et de l'audiovisuel. En lien avec la politique régionale de la formation, seront poursuivies en 2018 les actions visant à consolider ce secteur en développement.

Par ailleurs, la Région est attentive au travail associatif de nombreuses structures, dédiées à la transmission de la connaissance, à l'éveil du sens critique, aux rencontres et échanges sur les œuvres entre artistes, professionnels et habitants. Ainsi, la Région soutient pour son activité de résidences d'écriture l'association Groupe Ouest, qui mène un programme d'actions dédié à l'innovation cinématographique, faisant appel à de nombreuses coopérations entre acteurs régionaux du secteur et structures internationales. L'association Ty Films à Mellionnec initie depuis une dizaine d'années de nombreuses actions en direction des professionnels (résidences d'écriture et de montage pour le documentaire), développe ses réseaux régionaux et nationaux tout

en positionnant les habitants au cœur du projet, que ce soit dans la gouvernance de l'association ou en matière de programmation artistique. Cette association est aujourd'hui un acteur incontournable du développement local, de la création et de la diffusion du documentaire en Bretagne et se positionne peu à peu comme structure de référence dans le secteur du documentaire au niveau national.

« Lycéens et apprentis au cinéma » est pour sa part un dispositif qui propose aux élèves de lycées et aux apprentis de découvrir un cinéma de qualité privilégiant la diversité culturelle et artistique, et de se constituer, grâce au travail pédagogique de sensibilisation artistique conduit par les enseignants et les partenaires culturels, les bases d'une culture cinématographique. Les projections ont lieu dans les salles de cinéma, sur le temps scolaire. L'ensemble des établissements de la région (lycées publics et privés d'enseignement général, professionnel et agricole, centres de formation des apprentis) est concerné par l'opération. La mise en œuvre et la coordination régionale de cette opération ont été confiées jusqu'en juin 2021 par la Région (marché public) à l'association Clair Obscur.

En Bretagne, de nombreuses associations se donnent pour objectif d'accompagner la production de films réalisés par des amateurs. Ces initiatives constituent, en amont de la filière professionnelle, un premier lieu d'apprentissage et d'échanges et accompagnent de nombreux auteurs et réalisateurs dans leurs désirs de cinéma. La Région, soucieuse d'accompagner au mieux la diversité des propositions et démarches artistiques, de valoriser l'émergence de jeunes créateurs, de favoriser les passerelles entre pratiques amateurs et démarches professionnelles, a expérimenté en 2017, un nouveau type de soutien à destination des associations promouvant la production de films d'« amateurs ». Suite à son évaluation avec le réseau des associations concernées, cette expérimentation pourra faire l'objet d'aménagements dans l'optique d'une reconduction en 2018.

La Bretagne compte une trentaine de radios associatives qui, depuis de nombreuses années, sont des acteurs de la démocratie et de la vie sociale. Dès 2006, la Région a souhaité leur apporter son soutien et contribuer ainsi au développement de la création et de la diffusion de contenus éditoriaux diversifiés en proximité avec les habitants. Dans un paysage médiatique en forte mutation, les radios associatives de Bretagne font face aujourd'hui à de nouveaux enjeux économiques, territoriaux et numériques. Soucieuse de répondre à leurs problématiques actuelles, la Région a souhaité en 2017 convier les représentants du secteur à une réflexion collective sur la pertinence de son action via son dispositif de soutien aux radios associatives.

Ce travail de co-construction se poursuivra en 2018 avec pour objectifs de redéfinir un projet radiophonique régional, d'encourager un contenu éditorial de qualité, de valoriser les radios qui développent des missions sociales de proximité et qui mettent en œuvre les droits culturels et de définir et renforcer le rôle des réseaux.

La vie littéraire est féconde sur le territoire régional et de très nombreuses manifestations d'ampleur diverse, en ville comme en milieu rural, s'adressant à des publics avertis comme aux néophytes, et promouvant des genres littéraires et des thématiques variés, sont accompagnées par la Région. Ces dernières années, l'accent a été porté sur l'émergence de nouvelles initiatives visant la structuration de la chaîne du livre, le partage du savoir et du plaisir de lire. En 2018, le dispositif continuera d'accompagner les événements qui témoignent de l'évolution de la création contemporaine en proposant au public une ouverture au monde et la rencontre avec les écrivains d'aujourd'hui.

Enfin, depuis 2015, la Région et le Centre National du Livre porte une politique conjointe de soutien aux librairies indépendantes, pour les encourager dans leurs spécificités, leurs ambitions et leur rôle culturel indispensable aux habitants. Les aides proposées permettent d'accompagner les libraires pour le développement de leur projet culturel tout en leur permettant d'engager des investissements nécessaires à la consolidation de leur modèle commercial.

En 2018, afin d'accompagner la professionnalisation des libraires et la création de librairies économiquement viables sur les territoires les moins bien dotés, une aide pluriannuelle permettra d'accompagner plus fortement les projets de création, de reprise ou d'évolution importante d'une librairie indépendante. L'EPCC Livre et Lecture aura à charge le développement de parcours intégrant diagnostic, conseil et formation adapté aux spécificités de chaque projet.

	2015 Réalisé	2016 Cible	2016 Réalisé	2017 Réalisé	2018 Cible
Implantées dans une ville de plus de 10 000 habitants	28 librairies, 38 projets	20 librairies, 30 projets	15 librairies, 16 projets	29 librairies 30 projets	35 librairies 37 projets
Implantées dans une ville de moins de 10 000 habitants	16 librairies, 26 projets	15 librairies, 25 projets	8 librairies, 9 projets	11 librairies, 11 projets	15 librairies, 18 projets
Projets de fédérations de libraires indépendants	1	2	1	1	2
Total en Bretagne	44 librairies, 64 projets	35 librairies, 55 projets	23 librairies, 25 projets	40 librairies, 41 projets	50 librairies, 55 projets

En 2017, le nombre d'établissements soutenus a augmenté avec un renouvellement des porteurs de projet significatif et trois projets de création de librairies, signe que le travail de communication mené auprès des libraires par la Région et l'EPCC Livre et Lecture porte ses fruits. L'année 2018 devrait voir cette dynamique se poursuivre avec la mise en œuvre de l'aide pluriannuelle d'accompagnement.

III. Conserver et transmettre le patrimoine culturel immatériel et cinématographique

III.1. Soutenir la conservation et la valorisation du patrimoine cinématographique, audiovisuel, radiophonique et écrit

La Région Bretagne soutient et favorise la conservation, la valorisation et la transmission de la mémoire et de la connaissance.

La Cinémathèque de Bretagne est un outil essentiel en matière de sauvegarde et de valorisation du patrimoine culturel et cinématographique régional (27 000 films archivés). Forte d'une gouvernance entièrement renouvelée, d'une dynamique retrouvée, la Cinémathèque de Bretagne a travaillé l'an passé à la définition d'un nouveau projet pour trois ans (2017/2018/2019). Ce projet réaffirme ses grands axes d'intervention (collectage, sauvegarde et valorisation). A partir de 2018, une réflexion plus large sera entamée afin de définir un projet d'avenir, pour une cinémathèque de Bretagne à l'horizon 2020.

En matière de patrimoine écrit, des collaborations avec l'État sont d'ores et déjà instituées aussi bien pour l'acquisition des collections des bibliothèques de Bretagne que pour leur restauration. Elles font l'objet de dispositifs communs avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) sur la base d'un financement paritaire. Ainsi, le Fonds régional d'acquisition pour les bibliothèques (FRAB) a pour objectif d'aider les collectivités locales dans leur politique d'enrichissement, de conservation et de mise en valeur des collections patrimoniales détenues par leurs bibliothèques. La politique d'acquisition vise à compléter les fonds existants de documents anciens, rares ou précieux. Elle peut aussi favoriser l'entrée de documents contemporains (livres d'artistes).

III.2. Contribuer à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine culturel immatériel

Le portail documentaire régional Bretania est le support d'un projet collectif initié par la Région, en partenariat avec de nombreuses associations, établissements publics et collectivités locales. Il est une porte d'entrée commune sur internet à plus de vingt bases de données culturelles et patrimoniales de Bretagne, tout autant qu'un lieu d'éditorialisation croisée, de valorisation, de mise en partage de ces fonds. 2018 sera l'année de départ d'une nouvelle phase de développement de ce projet, dont la gestion et l'animation sont confiées pour 30 mois à un opérateur externe, actuellement Bretagne Culture Diversité. De nouveaux fonds conséquents seront également accessibles par son intermédiaire en 2018, émanant en particulier du Musée de Bretagne et d'Archives Départementales.

Après l'étude en 2017 des besoins identifiés en commun par ses contributeurs, le portail fera cette année l'objet d'un travail plus spécifique sur les usages des ressources documentaires ainsi fédérées, cartes postales, sons, images fixes et animées, écrits... Le déploiement d'outils issus de Bretania sera également encouragé. Ainsi, des sélections de documents numérisés sont proposés à d'autres sites internet, qu'ils peuvent gratuitement intégrer à leurs pages. Certaines communes ou intercommunalités mettent ainsi déjà à disposition de leurs visiteurs de leurs sites des images souvent méconnues de leur territoire, grâce à Bretania. Les internautes

peuvent ensuite approfondir leur recherche sur le portail régional, ou sur le site des associations ou institutions qui les ont numérisées. Ces sélections géolocalisées de documents ne sont qu'une illustration du potentiel considérable que ces fonds collectés ou documentés par les associations et structures partenaires présentent, tant en matière d'enseignement que, par exemple, de généalogie, ou d'actions de transmission du patrimoine culturel immatériel.

Pour permettre l'alimentation continue de cet outil mais surtout accompagner les détenteurs de fonds d'intérêt culturel et patrimonial qui souhaitent s'engager dans des opérations de numérisation et de valorisation, la Région pourra en 2018 accompagner quelques projets de cet ordre. La Région continuera ici de conditionner toute intervention au respect des normes retenues dans le cadre du projet Bretania en termes d'interopérabilité technique et documentaire, ainsi qu'à la publication gratuite des données sur internet. Elle réservera son soutien aux projets les plus ambitieux en terme de valorisation, portant sur des fonds à l'intérêt culturel et patrimonial de premier ordre en Bretagne.

\\ Projet de délibération

Je vous propose sur le programme 602 « Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique » :

- ✓ d'ouvrir une autorisation de programme de 3 780 000 € au titre de l'exercice 2018 ;
- ✓ d'ouvrir une autorisation d'engagement de 4 800 000 € au titre de l'exercice 2018 ;
- ✓ d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 3 885 000 € ;
- ✓ d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 4 360 000 € ;

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

BP 2018

AP	1 900 000 €
AE	4 100 000 €
Total	6 000 000 €

CPI	4 200 000 €
CPF	4 100 000 €
Total	8 300 000 €

Actions phares 2018

- Lancement de l'appel à projets "sport scolaire"
- Soutien au fonctionnement des ligues et comités dédiés au sport scolaire
- Accompagnement des clubs nationaux
- Animation de la Conférence Bretonne du Sport

La politique sportive volontariste mise en œuvre par la Région vise à conforter la forte pratique sportive des bretonnes et des bretons, à consolider l'excellence sportive qui caractérise la Bretagne et à renforcer l'attractivité et le rayonnement de notre région.

La Région renouvelle en partie sa politique sportive en 2018. Ainsi, deux domaines, constitutifs d'un maillon essentiel du développement de la pratique sportive, sont ciblés par de nouveaux dispositifs d'accompagnement : le sport scolaire d'une part et les clubs évoluant au niveau national d'autre part. Par ailleurs, avec l'aval de la Conférence Territoriale de l'Action Publique, une nouvelle instance de concertation est créée, intégrant à la fois le mouvement sportif, l'Etat et les collectivités actives dans le sport : la Conférence Bretonne du Sport (CBS).

La politique sportive en matière d'investissement est simplifiée. Dorénavant, deux types de projets d'intérêt régional sont éligibles : les équipements structurants des ligues et des comités régionaux d'une part, les installations des clubs bénéficiant du label régional "Centres d'Entraînement et de Formation des clubs Phares" (CEFCP) d'autre part. Cependant, la Région reste à l'écoute des maîtres d'ouvrage potentiels désireux d'investir dans des équipements de grande capacité destinés à accueillir des compétitions internationales d'envergure notamment dans le cadre de la préparation aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 qui se dérouleront en France.

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

- I. Favoriser l'accès au sport pour tous**
 - I.1 Accompagner la réalisation d'équipements de proximité d'intérêt régional
 - I.2 Favoriser une large pratique sportive et de loisirs
- II. Consolider le sport de haut niveau en Bretagne**
 - II.1 Favoriser la réalisation d'équipements pour la pratique sportive de haut niveau
 - II.2 Accompagner les sportifs licenciés en Bretagne dans la recherche de la performance sportive de haut niveau
- III. Contribuer au rayonnement du sport en Bretagne**
 - III.1 Accompagner la réalisation ou la modernisation d'équipements spécifiques d'intérêt inter-régional, national ou de très grande capacité
 - III.2 Contribuer à l'organisation de compétitions et d'événements sportifs majeurs

\\ Actions par objectif

I. Favoriser l'accès au sport pour tous

I.1. Accompagner la réalisation d'équipements de proximité d'intérêt régional

Dans un souci de meilleure adéquation de l'aide régionale aux priorités du mouvement sportif breton en matière d'équipements, la Région contractualise, sur une période de 4 ans, directement avec les ligues régionales. Quatre d'entre elles sont ainsi accompagnées en 2018 : l'Athlétisme (stade de Bannalec en 2017, celui d'Arradon en 2018), le Tennis (le club de Pontivy en 2018), le Football (rénovation des stades en lien avec la Coupe du Monde de football féminin moins de 20 ans) ainsi que le Parachutisme (achat d'un avion permettant de transporter des publics à mobilité réduite). Les aides à l'acquisition de matériels, notamment informatiques, des ligues et des comités sont maintenues.

A partir de 2018, les projets de création de terrains de grands jeux en surface synthétique ou de centres aquatiques ne seront plus soutenus au titre de la politique sportive. En effet, d'autres sources de financement provenant de la Région, comme les contrats de partenariat territoriaux par exemple, sont accessibles aux maîtres d'ouvrage pour financer de tels projets.

I.2. Favoriser une large pratique sportive et de loisirs

La Bretagne est la seconde région française enregistrant le ratio licencié par habitant le plus élevé (29.58% en 2015). Pour continuer dans cette voie, la Région lance un appel à projets visant une interconnexion plus solide entre le monde scolaire et les acteurs du sport. A partir de la rentrée 2018, les associations sportives scolaires (ASS) des lycées publics et privés bénéficieront d'une nouvelle aide de la Région pour initier ou développer des activités sportives en lien direct avec les clubs bretons. Cet accompagnement vient s'ajouter au dispositif antérieur d'aides aux déplacements des ASS. En outre, l'Union Sportive de l'Enseignement du premier degré (Usep), l'Union Nationale du Sport Scolaire (Unss), l'Union Sportive Educative de l'Education Catholique (Ugsel) et le Sport Universitaire reçoivent un soutien financier plus conséquent. L'enjeu réside dans le développement de l'appétence de la jeunesse bretonne pour le sport dans toute sa diversité (pratique ludique ou de performance, arbitrage, vie associative, etc.). Par ailleurs, la contractualisation avec les autres ligues, comités régionaux et comité régional olympique et sportif de Bretagne se poursuit.

II. Consolider le sport de haut niveau en Bretagne

II.1. Favoriser la réalisation d'équipements pour la pratique sportive de haut niveau

En cohérence avec le label qu'elle délivre, la Région appuie les projets d'équipements des clubs labélisés CEFCP. En 2017, elle a soutenu la rénovation du stade de la Rabine où évolue le CEFCP "Rugby Club de Vannes" et la réalisation du centre international de Tennis de table à Hennebont, en lien avec le CEFCP "La Garde du Vœu d'Hennebont Tennis de Table", pour lequel une seconde attribution est prévue en 2018.

II.2. Accompagner les sportifs licenciés en Bretagne dans la recherche de la performance sportive de haut niveau

Depuis plus de 10 ans, la Région fait le choix de soutenir l'excellence sportive bretonne dans sa globalité, prenant en compte à la fois l'ordonnancement décidé par l'Etat et appliqué par les fédérations nationales reconnues de haut niveau et ses propres dispositifs d'intervention. Pour le premier volet, la Région aide au fonctionnement des pôles espoir inscrits aux Projets de Performance Fédéraux et soutient individuellement les sportifs de haut niveau inscrits sur la liste ministérielle "Relève". La Région a aidé 89 sportifs en 2017, en baisse de 24% par rapport à 2016 du fait de la prise en compte des listés "jeunes" uniquement (non éligibilité des listés "senior" ni "élite", les deux autres listes des sportifs de haut niveau établies par l'Etat). Au plus près des préoccupations des clubs, la Région déploie son propre accompagnement, progressif et innovant, des clubs évoluant dans des divisions nationales de leur discipline. Cette structuration associe trois dispositifs : les aides aux déplacements puis, pour les clubs du niveau supérieur, le dispositif de voie d'accession à l'élite et, enfin, le label régional CEFCP. Au-delà de la hausse attendue du nombre de bénéficiaires, ce continuum de financement permet de donner davantage de visibilité aux clubs, garantie d'une meilleure maîtrise de l'environnement complexe et souvent incertain dans lequel ils évoluent. En tenant compte de l'ensemble des structures soutenues par la Région, ce sont 512 sportives et sportifs bretons à fort potentiel qui vivent, s'entraînent et jouent au quotidien en Bretagne en 2017 (+12% en 5 ans).

Par ailleurs, le Campus Sport Bretagne, « opérateur public au service du sport en Bretagne », outil majeur de l'excellence sportive bretonne, poursuit la mise en œuvre de son projet de développement axé sur ses 4 missions : le haut niveau, l'accueil du mouvement sportif et de l'éducation populaire, la recherche et la formation. De plus, fort de son action à Brest (site de Lanroze) avec la coordination des différents acteurs autour de l'accueil de jeunes sportifs en double projet (sport/lycée) dans un internat doté d'une centaine de lits, le Campus a été missionné pour travailler autour d'un projet destiné à optimiser l'accompagnement des élèves sportifs de la métropole rennaise. Initiée en 2017, cette démarche se poursuit en 2018 avec la rentrée de septembre comme point de mire pour la mise en œuvre des solutions élaborées. Enfin, dans le respect de la loi NOTRe, la Région devrait devenir propriétaire des biens immobiliers de Dinard en 2018 et les personnels techniques intégrer les effectifs de la Région.

La Bretagne devra tirer parti de la notoriété et l'impact de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) par Paris en 2024. Une Commission de la CBS dédiée à ces problématiques démarre ses travaux en 2018 afin de coordonner les initiatives bretonnes. L'objectif est triple : accueillir de grandes compétitions et des délégations sportives (notion de "base arrière") avant les JOP mais aussi diffuser une culture olympique auprès de la jeunesse bretonne.

Dans le cadre de l'accompagnement au sport-santé, la Région renouvelle son soutien aux trois principaux centres médicaux sportifs régionaux (Brest, Lorient et Rennes), ainsi que celui de Pontivy-Loudéac.

Indicateur 1 : Nombre de jeunes sportifs inscrits dans les structures de l'excellence sportive en Bretagne							
2010 réalisation	2012 réalisation	2013 réalisation	2014 réalisation	2015 réalisation	2016 réalisation	2017 réalisation	2018 cible
453	456	468	469	457	508	512	520

Indicateur 2 : Nombre de sportifs de haut niveau soutenus par la Région								
	2011 réalisation	2012 réalisation	2013 réalisation	2014 réalisation	2015 réalisation	2016 réalisation	2017 réalisation	2018 cible
Nombre de sportives	75	75	77	62	58	44	35	*
Nombre de sportifs	103	113	120	96	87	73	54	*
Nombre total	178	188	197	158	145	117	89	*

* la cible 2018 ne peut être renseignée compte tenu de la révision annuelle de la liste des Sportifs de Haut Niveau par le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports.

III. Contribuer au rayonnement du sport en Bretagne

III.1. Accompagner la réalisation ou la modernisation d'équipements spécifiques d'intérêt inter-régional, national ou de très grande capacité

La Région accompagne la réalisation ou la modernisation d'équipements spécifiques d'intérêt interrégional, national ou de très grande capacité. Parmi ceux-ci pourrait figurer la réalisation d'un vélodrome couvert à Loudéac.

III.2. Contribuer à l'organisation de compétitions et d'événements sportifs majeurs

La capacité des bretonnes et des bretons à se mobiliser pour organiser des événements sportifs n'est plus à démontrer. Grâce à ce fort investissement bénévole, à la variété des terrains de jeux pour les sports de nature ainsi qu'à la qualité et la diversité des infrastructures sportives implantées sur l'ensemble du territoire, de nombreuses fédérations accordent aux clubs ou aux comités régionaux bretons la responsabilité de l'organisation de compétitions nationales et internationales. C'est ainsi qu'en 2017, près de 40 championnats de France et 12 championnats d'Europe ou du Monde se sont tenus en Bretagne avec l'appui de la Région. En 2018, parmi les compétitions les plus prestigieuses qui feront étape en Bretagne, nous pouvons citer le Tour

de France cycliste (Sarzeau, Lorient, Quimper, Brest, Mûr-de-Bretagne et Fougères), l'Euro de handball féminin (Brest) ou encore la Coupe du Monde de football féminin des moins de 20 ans (Saint-Malo, Vannes, Concarneau, Dinan-Léhon). Au total, ce sont près de 150 épreuves que la Région soutient annuellement.

Par ailleurs, afin de maximiser la visibilité de certains des clubs soutenus par la Région, cette dernière accompagne le réseau des télévisions locales pour retransmettre 13 captations sportives au cours de la saison 2017/2018.

Indicateur 3 : Nombre de compétitions soutenues par la Région							
2011 réalisation	2012 réalisation	2013 réalisation	2014 réalisation	2015 réalisation	2016 réalisation	2017 réalisation	2018 cible
202	198	187	153	152	140	136	140

\\ Projet de délibération

Je vous propose sur le programme 603 « Développer le sport en région » :

- ✓ d'ouvrir une autorisation de programme de 1 900 000 € au titre de l'exercice 2018 ;
- ✓ d'ouvrir une autorisation d'engagement de 4 100 000 € au titre de l'exercice 2018 ;
- ✓ d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 4 200 000 € ;
- ✓ d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 4 100 000 €.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

BP 2018

Actions phares 2018

AP	4 085 000 €
AE	1 130 000 €
Total	5 215 000 €

CPI	4 300 000 €
CPF	1 190 000 €
Total	5 490 000 €

- Adoption de la stratégie régionale de l'Inventaire,
- Déploiement de la nouvelle ligne éditoriale (Châteaulin et Trémel),
- Organisation d'une conférence sur le patrimoine maritime et fluvial dans le cadre de l'année européenne du patrimoine culturel,
- Relance de l'appel à projet « NEPTUNE » et participation au projet collectif breton autour de l'épave du navire « Marie la Cordelière »,
- Relance de la nouvelle édition de l'appel à projets « Mégalithes de Bretagne »

Les Bretons et la Bretagne entretiennent une relation particulière avec leur patrimoine et leurs héritages culturels. Ces traces tangibles et intangibles de l'identité, des arts, de la petite et de la grande Histoire de la Bretagne sont autant de guides, d'atouts et de ressources pour aujourd'hui et pour demain.

Les révéler et les transmettre font partie de la compétence du Conseil régional. Percevoir le patrimoine comme un levier de développement durable et ambitieux pour la Bretagne, permet d'exprimer le potentiel culturel, social, économique et touristique de cette formidable richesse présente sur l'ensemble du territoire. Pilotée de façon proactive, cette stratégie volontariste consiste également à impulser des dynamiques d'avenir sur les questions patrimoniales afin de mieux préparer l'avenir de la Bretagne, et de ces héritages au 21^e siècle.

Le programme s'articule ainsi autour des objectifs suivants :

- I. **Révéler et transmettre la connaissance du patrimoine breton**
 - I.1 Conduire l'inventaire dans les territoires
 - I.2 Encourager et accompagner les initiatives contribuant à renforcer la connaissance du patrimoine breton
 - I.3 Partager la connaissance produite
- II. **Faire du patrimoine un levier de développement durable et ambitieux de la Bretagne**
 - II.1 Soutenir et encourager les projets de développement des territoires
 - II.2 Soutenir les actions de conservation des objets mobiliers protégés
 - II.3 Soutenir et accompagner les mutations des « Musées de France » en Bretagne
 - II.4 Soutenir les projets de sensibilisation et d'information aux patrimoines
- III. **Impulser des dynamiques d'avenir sur les questions patrimoniales en Bretagne**
 - III.1 Accompagner les demandes de rayonnement de la Bretagne à partir de son patrimoine
 - III.2 Bâtir des plans d'actions pour faire face collectivement à des enjeux nouveaux

\\ Actions par objectif

I. Révéler et transmettre la connaissance du patrimoine breton

La Région Bretagne entend développer la « marque de fabrique » de sa pratique d'Inventaire du patrimoine : une co-construction toujours plus active de la connaissance du patrimoine pour en favoriser une appropriation durable.

Ressource majeure au service des politiques territoriales de la connaissance des territoires, la compétence d'Inventaire est en effet un outil désormais reconnu d'analyse, d'étude et de transmission qui accompagne et nourrit de multiples objectifs de développement et d'aménagement local.

I.1. Conduire l'Inventaire dans les territoires

Qu'elles soient conduites en « régie directe » ou par le biais de partenariats, les enquêtes s'attachent à se construire le plus possible en lien avec les stratégies locales ou régionales : elles alimentent ainsi le volet patrimonial du SCoT Trégor, la charte du futur Parc Naturel Régional Rance Côte d'Émeraude, la connaissance des équipements des voies navigables... Elles relayent des initiatives portées par les acteurs locaux en faveur de la protection, de la restauration et de la valorisation du patrimoine, et font également émerger de nouvelles dynamiques ; l'accroissement des sollicitations d'actions de restitution confirme d'ailleurs l'intérêt porté aux études et expertises portées par l'Inventaire.

Topographiques ou thématiques, les enquêtes permettent la détermination d'orientations innovantes pour une politique patrimoniale régionale forte tout en élargissant le nombre d'acteurs impliqués dans la connaissance du patrimoine breton.

L'expertise de suivi est à ce titre sollicitée pour des comités de pilotage ou comités scientifiques, et participe à l'ingénierie de projets locaux. Elle est également mise à contribution à l'occasion de commissions de protection et valorisation de sites, de centres anciens.

Le renouvellement de la programmation d'Inventaire s'élabore avec le souci d'établir des liens avec les autres politiques régionales : c'est en ce sens que se construisent les études autour des équipements propriétés de la Région (voies navigables, patrimoine des lycées...), du patrimoine maritime et des équipements portuaires, les expertises en faveur de l'aménagement du territoire...

I.2. Encourager et accompagner les initiatives contribuant à renforcer la connaissance du patrimoine breton

Le succès des enquêtes d'Inventaire conduites en partenariat invite à encourager cette dynamique. En 2018, sera proposé une nouvelle édition de l'appel à projets « Participer à l'Inventaire du patrimoine de Bretagne » visant à promouvoir de nouvelles démarches collaboratives au travers des fonds iconographiques et des outils numériques développés par la Région.

Des aides régionales encouragent désormais les territoires labellisés ou en devenir de l'être (Parcs naturels régionaux, Villes ou Pays d'art et d'histoire, Petites cités de caractère...) à réaliser des enquêtes d'Inventaire de leur patrimoine. La continuité d'opérations initiées et l'intérêt croissant porté par les territoires se déclinent en une augmentation de la production de dossiers et l'appropriation de cette compétence obligatoire de la Région par les territoires.

Le développement de liens avec les Universités bretonnes et les établissements d'enseignement supérieur participe de cette même dynamique, et sera poursuivi en 2018 au travers de nouveaux projets et partenariats en lien avec les réseaux de recherche.

I.3. Partager la connaissance produite

Qu'elles soient produites en « régie directe » ou en partenariat, l'ensemble des données produites par les opérations d'Inventaire sont diffusées sur le portail **patrimoine.bzh**, et grâce au visualiseur cartographique **kartenn/patrimoine**. La complémentarité de ces deux outils permet de répondre tant aux attentes des aménageurs que des amateurs d'histoire et de patrimoine. Plus de 600 000 connexions par an et les retours nombreux des internautes confirment l'intérêt marqué porté à la connaissance du patrimoine breton.

Le développement d'opérations en partenariats accroît le nombre de données produites. Toutes sont soumises à une validation scientifique du service de l'Inventaire garante de la qualité scientifique des opérations réalisées.

L'évolution des attendus de consultation et l'avancée des recherches invitent également à porter un effort appuyé à l'actualisation d'enquêtes anciennes et à intégrer des données complémentaires (édifices protégés au titre des Monuments historiques, carte archéologique...) soulignant là encore la dynamique perpétuelle en faveur de la connaissance du patrimoine régional breton.

Indicateur 1 : notices et dossiers d'inventaire mis en ligne				
	2014	2015	2016	2017 * au 30 novembre 2017
Notices mises en ligne sur Kartenn (recensement du patrimoine)	4557	2 968 en régie directe 1 738 en partenariat	2 450 en régie directe 3 411 en partenariat	922 en régie directe 3 881 en partenariat
Dossiers mis en ligne sur patrimoine.bzh (dossiers d'étude)	522	387 en régie directe 115 en partenariat 333 mises à jour	426 en régie directe 255 en partenariats 1 536 mises à jour	277 en régie directe 212 en partenariat 459 mises à jour

Après la création interne d'une application de recensement du patrimoine, la création d'un nouvel outil photothèque mis en ligne au printemps 2017 permet désormais d'ouvrir largement l'extraordinaire fonds photographique de l'Inventaire Bretagne (+ de 100 000 clichés en ligne en décembre 2017 – objectif 200 000 clichés fin 2018).

La Région Bretagne travaille également à la mise en œuvre d'une ligne éditoriale destinée à publier des ouvrages de référence sur les territoires ou thématiques étudiées. La publication de trois ouvrages est programmée pour 2018 : l'un consacré à la restitution de l'enquête d'Inventaire conduite à Châteaulin (29) en 2014, un autre à l'église de Trémel (22) ravagée par un incendie en juin 2016, ainsi qu'une synthèse sur les grandes fermes du Haut Trégor.

La coordination d'actions de communication à l'occasion des Journées du patrimoine autour de propositions « coups de cœur » apporte enfin sur le territoire un appui attendu et complémentaire des aides techniques, scientifiques et financières portées par la Région. Leur succès – et celui du cycle des conférences portées par l'Inventaire qui accompagne ce week-end incontournable - invite à reconduire également cette autre dynamique pour les années à venir.

L'ensemble de ces actions illustre concrètement sur le territoire l'engagement de la Région en faveur de son patrimoine. Le renouvellement permanent de la connaissance du patrimoine s'articule avec la politique de valorisation portée par la Région.

II. Faire du patrimoine un levier de développement durable et ambitieux de la Bretagne

II.1. Soutenir et encourager les projets de développement des territoires

Dans son étude « Panorama économique des activités culturelles et patrimoniales en Bretagne » publiée en mars 2017, le Conseil culturel de Bretagne reconnaît le patrimoine comme un levier économique soutenable. L'économie du patrimoine s'inscrit en effet fondamentalement, par la nature de ses principaux enjeux - conservation, transmission, valorisation, création- dans le long terme. Ces activités contribuent autant à la cohésion sociale qu'au développement d'un sentiment d'appartenance à un territoire et à la construction de l'identité régionale. Elles ont un effet direct sur le développement économique et l'aménagement du territoire. C'est pourquoi, la Région soutient les projets de restauration de sites patrimoniaux, publics ou privés, protégés ou non, uniquement lorsqu'ils s'inscrivent dans une démarche de valorisation ancrée localement. A l'image du soutien à l'aménagement intérieur de propriétés de caractère du Conservatoire du littoral, pour créer des « Gites du patrimoine » afin de répondre à une demande touristique en forte évolution davantage tournée vers l'authenticité, la qualité environnementale et la découverte du patrimoine. En parallèle, les modalités d'intervention 2018 pourront être amenées à évoluer afin de permettre l'émergence de nouveaux projets associant opérationnellement le tourisme et le patrimoine.

La Région apporte également son appui aux travaux d'esthétique et de mise en valeur des éléments patrimoniaux publics et privés dans les cités labellisées : Communes du Patrimoine Rural de Bretagne (36 communes) et Petites Cités de Caractère (24 communes). Les opérations de valorisation du patrimoine des Villes d'Art et d'Histoire de Bretagne (8 communes) et des Villes Historiques (15 communes) peuvent également bénéficier d'un appui régional.

Les trois structures associatives chargées de mettre en réseau ces cités labellisées continueront d'être soutenues pour leur action de développement en faveur de la valorisation du patrimoine de ces communes (mutualisation d'actions de développement, voire de communication).

En 2018, la Région mettra à disposition des acteurs du patrimoine de Bretagne un guide intitulé « Valorisez votre patrimoine ». Cet ouvrage, fruit de l'expérience d'accompagnement des porteurs de projets régionaux, sera destiné aux élus, associations et propriétaires de sites patrimoniaux. Il entend être un outil simple et pratique pour soutenir les acteurs dans leurs projets de sauvegarde et de valorisation patrimonial.

Indicateur 2 : valorisation du patrimoine					
	2014	2015	2016	2017	2018
	Réalisation	Réalisation	Réalisation	Réalisation	Cible / an
% d'opérations de conservation inscrites dans un projet patrimonial de territoire ou une démarche de valorisation	75 %	75 %	82,76 %	87,66 %	85%

Afin d'encourager et de reconnaître la capacité d'un porteur de projet, propriétaire d'un bien public, à fédérer et à mobiliser la population locale autour de son projet, la Région a mis en place le dispositif « Skoaz ouzh Skoaz » : une prime complémentaire vient s'ajouter au montant d'une subvention déjà allouée lorsque le cumul des dons récoltés atteint 1 % des travaux.

Elle choisit également de décerner, une fois par an, le « Prix de l'engagement associatif pour le patrimoine » à une association qui se mobilise remarquablement pour récolter des fonds en vue de restaurer et redonner vie à un bâtiment d'intérêt patrimonial non protégé.

Indicateur 3 : évolution du dispositif « skoaz ouzh skoaz »					
	2014	2015	2016	2017	2018
	Réalisation	Réalisation	Réalisation	Réalisation	Prévision
Nombre de primes Skoaz ouzh skoaz » accordées.	24	23	13	22	20

II.2. Soutenir les actions de conservation des objets mobiliers protégés

La Bretagne dispose d'un patrimoine mobilier exceptionnel conservé, encore aujourd'hui, pour l'essentiel dans les églises : autels, retables, bas-reliefs, statuaire, orfèvreries.... Certains de ces objets nécessitent des restaurations importantes qui font appel aux savoir-faire des artisans des métiers d'art. Les opérations d'entretien ou de restauration des objets publics protégés (classés ou inscrits au titre des Monuments Historiques) sont rendues éligibles à une aide régionale.

II.3. Soutenir et accompagner les mutations des « Musées de France » en Bretagne

Les 35 musées dotés de l'appellation « Musée de France » constituent de formidables vecteurs de valorisation et de conservation du patrimoine culturel et historique en Bretagne. La Région a choisi de les accompagner :

- en cas de projets structurants d'investissement relatifs à la construction, à l'extension ou à la modernisation de leurs équipements ;
- au travers des dispositifs paritaires constitués avec l'État – le Fonds Régional pour l'Acquisition des Musées (FRAM) et le Fonds Régional d'Aide à la Restauration (FRAR), qui apportent un soutien aux investissements relatifs à l'acquisition et à la restauration des collections majeures de ces musées.
- pour les expositions temporaires, reconnues par le label « exposition d'intérêt national » ou présentant un intérêt régional du fait de leur dimension collective, de leur caractère itinérant, innovant et exemplaire.

Le musée du XXI^e siècle sera « *éthique et citoyen, protéiforme, inclusif et collaboratif. Il s'épanouira aussi dans un écosystème professionnel* », affirme le rapport de la mission Musées du XXI^e siècle remis à la Ministre de la Culture et de la Communication en mars 2017. En complément de cette démarche nationale, la Région, la DRAC et l'association des conservateurs de musées « Bretagne Musées » ont organisé une réflexion régionale avec les équipes des musées pour identifier les enjeux des musées pour les prochaines décennies et proposer des pistes d'évolution. Le fruit de cette réflexion sera présenté aux structures

gestionnaires des musées en 2018 et pourra donner lieu à la création d'un dispositif expérimental afin d'accompagner des initiatives novatrices.

II.4. Soutenir les projets de sensibilisation et d'information aux patrimoines

La Bretagne est riche d'un engagement remarquable de la société civile (associations, universités, ...) en faveur du patrimoine. Leurs actions peuvent servir de façon déterminante la valorisation du patrimoine ou viser à l'information et à la sensibilisation au(x) patrimoine(s). Elles pourront faire l'objet d'un soutien régional.

Une attention particulière est portée à la stimulation du rapport jeunesse et patrimoine. Dans cet objectif, l'appel à projets « transmission de la matière culturelle et patrimoniale de Bretagne », déjà expérimenté en 2017, fera l'objet d'une nouvelle édition en 2018 dans le cadre de la politique culturelle de la Région.

III. Impulser des dynamiques d'avenir sur les questions patrimoniales en Bretagne

L'accompagnement des projets conçus par les propriétaires ou gestionnaires de patrimoine, ne suffit pas à lui seul à répondre aux problématiques patrimoniales de la Bretagne. Il convient parfois de stimuler voire de palier une carence de projets sur certains sujets : une démarche proactive innovante est donc mise en place sur des thématiques patrimoniales pluriannuelles. Il en découle un traitement spécifique des problématiques identifiées au travers de la création de plan d'actions adapté ou le lancement d'appel à projets dédié.

Ces plans d'actions et ces appels à projets bâtis ces dernières années par la Région dans le domaine du patrimoine maritime (Voiliers du patrimoine, Héritages littoraux, « Neptune » sur l'archéologie sous-marine) ont fait émerger nombre de projets variés et innovants, portés par des acteurs du territoire, autant publics que privés, dans les domaines de la connaissance, de la sauvegarde, de la mise en valeur et de l'expérimentation. A l'automne 2018, une conférence de deux jours sera organisée afin de valoriser ces initiatives et d'échanger sur la thématique du patrimoine maritime et fluvial. L'intérêt pour la sauvegarde et la valorisation de ces patrimoines dépassant largement nos frontières, cet événement prendra une dimension internationale et s'inscrira dans le cadre de l'année 2018 déclarée « Année européenne du patrimoine culturel ».

III.1. Accompagner les demandes de rayonnement de la Bretagne à partir de son patrimoine

Afin de faire rayonner le patrimoine breton au-delà de nos frontières, une aide pourra être accordée :

- aux initiatives qui proposent de le faire connaître ou le labelliser internationalement (liste du patrimoine mondial de l'Unesco, Icomos, Itinéraires culturels européens, conférences internationales...).
- à un projet dans l'année qui vise à restaurer à des fins de valorisation un bien patrimonial, historiquement ou culturellement lié à la Bretagne, situé hors des limites administratives de la Bretagne actuelle.

III.2. Bâtir des plans d'actions pour faire face collectivement à des enjeux nouveaux

En relançant en 2018 pour la deuxième année, les appels à projets sur les thématiques du mégalithisme et sur l'archéologie sous-marine, subaquatique et de l'estran (« NEPTUNE »), la Région réaffirme sa volonté d'impulser et d'accompagner la réalisation d'initiatives participant à une valorisation à la fois scientifique, culturelle, touristique et économique de ces patrimoines qui disposent d'un fort potentiel encore sous-exploité aujourd'hui.

Dans le cadre de son plan d'actions en faveur de l'archéologie sous-marine, la Région et le DRASSM (Département des recherches subaquatiques et sous-marines du Ministère de la Culture et de la Communication) s'associent pour lancer en 2018 un projet collectif de recherche autour de l'épave du navire « Marie la Cordelière ». Ce puissant navire de guerre de la flotte bretonne construit sur ordre de la duchesse Anne de Bretagne a coulé lors d'un combat contre une flotte anglaise qui s'est déroulé au large de la pointe Saint-Mathieu, le 10 août 1512. L'objectif de ce consortium, qui associerait notamment des historiens, des étudiants en robotique et en géomorphologie, l'Ifremer, le service hydrographique et océanographique de la Marine et des archéologues sous-marin, est de créer un challenge breton fédérateur afin de tenter de retrouver ce navire mythique pour la Bretagne.

\\ Projet de délibération

Je vous propose sur le programme 604 « Révéler et valoriser le patrimoine » :

- ✓ d'ouvrir une autorisation de programme de 4 085 000 € au titre de l'exercice 2018 ;
- ✓ d'ouvrir une autorisation d'engagement de 1 130 000 € au titre de l'exercice 2018 ;
- ✓ d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 4 300 000 € ;
- ✓ d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 1 190 000 €.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

AP	3 515 000 €
AE	7 170 300 €
Total	10 685 300 €

CPI	3 620 000 €
CPF	7 221 300 €
Total	10 841 300 €

- Mise en œuvre de la nouvelle stratégie régionale en faveur de la construction d'un tourisme « à la bretonne » : passer d'une compétence partagée à une compétence coordonnée
- Organisation des « Rencontres du tourisme de Bretagne »
- Coordination des thématiques stratégiques partagée à l'échelle de la Bretagne (ex : nautisme et plaisance, au travers notamment du projet européen CAPITEN dont la Région est cheffe de file) et recensement et sélection de projets touristiques expérimentaux
- Réflexion bretonne sur l'ingénierie de développement touristique à l'échelle régionale et locale

Depuis plus de deux ans, la Région Bretagne conduit une démarche de fond afin d'instaurer une collaboration renforcée entre l'ensemble des acteurs touristiques bretons dans le but de faire émerger une conception ambitieuse et partagée du tourisme breton.

Au lendemain de l'adoption de la loi NOTRe, l'objectif a été posé lors de la Conférence territoriale de l'action publique le 1er décembre 2016 : faire évoluer le tourisme d'une compétence partagée à une compétence coordonnée et favoriser le développement d'un tourisme performant.

Décloisonner les silos, coordonner les actions entre les échelons territoriaux, rechercher systématiquement le partenariat public privé, faire valoir l'identité bretonne, porter les valeurs du développement durable au cœur des stratégies touristiques, créer les méthodes et les lieux de travail collectif qui favoriseront une prise en compte optimale des enjeux touristiques bretons et une accélération des projets communs, etc. telles sont les caractéristiques d'un "Tourisme à la Bretonne".

Le 20 octobre 2017, l'ensemble des acteurs publics, privés et associatifs bretons a acté la pertinence d'une nouvelle méthode de travail régionale et s'est engagé à participer activement à son opérationnalisation. Les Destinations touristiques, territoires de projets locaux, y joueront un rôle majeur.

En 2018, le Conseil régional, accompagné par le Comité régional du tourisme, poursuivra son rôle de coordination de cette dynamique lors des nouvelles "Rencontres du tourisme de Bretagne" et grâce à la mise en œuvre des thématiques stratégiques et des projets touristiques expérimentaux. En 2018, une réflexion sur l'enjeu majeur de l'ingénierie de développement touristique, tant à l'échelle régionale que locale, sera menée afin d'être en mesure de permettre la concrétisation de l'ambition bretonne en matière de tourisme.

Le programme « Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception », s'articule donc ainsi :

I. Structurer la filière touristique bretonne

- I.1 Coordonner les acteurs touristiques à l'échelle régionale
- I.2 Accompagner une ingénierie territoriale dédiée au développement touristique

II. Conduire et impulser des stratégies de développement touristique

- II.1 Définir et mettre en œuvre des stratégies régionales de développement sur des thématiques touristiques prioritaires
- II.2 Accompagner les stratégies intégrées de développement touristique territoriales
- II.3 Piloter le projet Interreg *Espace Atlantique* CAPITEN

III. Accompagner les entreprises touristiques

- III.1 Favoriser l'émergence de projets de développement d'entreprises touristiques innovants et exemplaires
- III.2 Accompagner le développement des activités touristiques par les compétences collectives

IV. Renforcer l'attractivité touristique de la Bretagne

- IV.1 Mandater et accompagner le Comité régional du tourisme dans ses missions pour le tourisme breton
- IV.2 Définir et mettre en œuvre des projets d'attractivité touristique partagés

Une démarche de construction d'un plan de suivi et d'évaluation de la stratégie régionale sera engagée dès 2018.

\\ Actions par objectif

I. Structurer la filière touristique bretonne

I.1. Coordonner les acteurs touristiques à l'échelle régionale

L'année 2017 a permis d'engager une importante concertation entre les parties prenantes du développement touristique régional. Suite à l'adoption de la loi NOTRe et à la redéfinition des compétences entre collectivités, la Région a proposé l'exploration des voies et des moyens permettant le développement de l'efficacité de l'action publique des différentes échelles territoriales et une articulation renforcée avec les acteurs privés et associatifs de la filière. Les concertations menées ont permis de fédérer les acteurs autour de références et d'ambitions communes, de favoriser les synergies publiques/privées et de tendre vers des stratégies intégrées, déclinées en projets opérationnels et durables.

Dans cet objectif, trois démarches complémentaires ont été conduites simultanément : la création d'un groupe de travail dédié au sein de la Conférence Territoriale de l'Action publique (C.T.A.P.), la Conférence des acteurs touristiques privés et associatifs et enfin les "Ateliers du Tourisme breton", démarche participative permettant à l'ensemble des acteurs privés et publics de construire un référentiel commun du tourisme breton. La convergence de ces dynamiques a été formalisée au cours du dernier Atelier du Tourisme le 20 octobre 2017, et a abouti à un consensus sur la nécessité de maintenir l'articulation des acteurs autour d'une méthode régionale et collective de travail : la vision bretonne du tourisme.

Cette méthode repose sur des fondamentaux partagés du tourisme breton : l'identité bretonne, le partenariat public/privé, la chaîne de valeur du tourisme et le développement durable et ce, au service d'un modèle socio-économique performant du tourisme breton. Au-delà de ces fondamentaux, les acteurs publics et privés du tourisme ont validé la proposition d'une méthode bretonne visant à sortir d'une vision "traditionnelle" d'un Schéma Régional du tourisme (chantiers thématiques) afin d'y substituer une méthode de travail permettant une organisation efficiente entre acteurs. Il en résulte ainsi, plus qu'un listing de sujets, l'adoption d'un nouveau mode d'organisation et de réflexion continue visant à une politique équilibrée, articulant :

- Des politiques traditionnelles, mieux coordonnées entre les différents acteurs autour de thématiques stratégiques partagées : 1/ les Univers bretons (sites d'exception ; destinations touristiques ; univers transversaux : canaux, itinérance douce terrestre, nautisme et îles ; mobilités touristiques et portes d'entrée) et 2/ les marchés stratégiques ;
- Des « projets expérimentaux » qui, pour être plus réactifs face aux évolutions du contexte touristique (2 à 3 projets sélectionnés chaque année), connaîtront un mode de pilotage plus agile.

Pour être pertinentes, les politiques traditionnelles et les « projets expérimentaux » devront être systématiquement travaillés et perçus selon une triple approche : 1) Observer, évaluer, anticiper ; 2) Structurer territorialement le tourisme et 3) Produire, commercialiser et communiquer l'offre bretonne.

Sur ces bases, la fédération des acteurs se poursuivra lors de « Rencontres du tourisme de Bretagne », instances de dialogue pour suivre, prioriser, co-décider et mettre en synergie les dynamiques publiques et privées. Réunissant les acteurs touristiques publics, privés et associatifs, ces rencontres visent à permettre le suivi et l'évaluation de la performance des thématiques stratégiques coordonnées et la sélection de projets expérimentaux.

Cette nouvelle approche de la concertation et de la coordination des actions au service du développement touristique breton inaugure une nouvelle génération de Schéma Régional du Tourisme. Il s'agit dorénavant d'entretenir une adhésion et une capacité d'adaptation collective autour d'ambitions partagées. Volontairement participative et collaborative, cette dynamique crée les conditions d'un dialogue vertueux et constructif pour renforcer les synergies entre les stratégies des parties prenantes, au sein desquelles les Destinations touristiques occuperont un rôle majeur.

Au cours de l'année 2018, une charte d'engagement pourra être proposée à l'ensemble des acteurs touristiques bretons, publics, privés et associatifs, afin de formaliser ces volontés communes. Le Conseil régional appuiera ses partenariats sur la base des principes de cette Charte.

I.2. Accompagner une ingénierie territoriale dédiée au développement touristique

L'ingénierie de développement touristique se fragilise en Bretagne depuis quelques années avec la disparition progressive des Pays Touristiques et la prédominance des moyens affectés à la communication. Certains territoires ne disposent plus aujourd'hui d'interlocuteur pour accompagner les porteurs de projet touristiques et relayer les politiques et dispositifs d'appui à leurs projets. Le réseau et la montée en compétence sur les métiers spécifiques au développement touristique des territoires ne sont plus coordonnés, tant au niveau régional que local.

Dans un contexte de loi NOTRe qui, en matière touristique, réaffirme le volet communication en transférant les compétences « Promotion – Communication – animation des réseaux de socioprofessionnels » aux EPCI avec création d'Office de Tourisme Intercommunaux - les collectivités ne se sont que peu positionnées sur le développement touristique, compétence encore mal identifiée. Pour les territoires ayant intégré la question du développement, les ressources allouées - financières et humaines - ne couvrent, ni en nombre, ni en compétences, l'ensemble du champ des métiers nécessaires à l'accompagnement et à la structuration d'une offre touristique territoriale performante (rapport de 1/10 à 1/15 par rapport à la communication). Ce constat est vérifié aux échelles locale, départementale et régionale.

Pour pallier ces manques en matière d'ingénierie de développement touristique, un dispositif régional transitoire a été proposé en 2017 appelant les territoires à s'organiser autour d'une ingénierie de développement partagée à l'échelle des territoires de Destination touristique. Parallèlement à ce dispositif, une enquête régionale a été conduite de juillet à décembre 2017 afin d'établir une cartographie de l'ingénierie de développement touristique à l'échelle de la Bretagne. Les résultats de cette enquête seront partagés en 2018.

Au regard de l'ambition portée en matière d'économie touristique pour la Bretagne et de la nouvelle méthode régionale de travail validée par l'ensemble des acteurs bretons du tourisme le 20 octobre dernier, le renforcement et la réaffirmation de l'ingénierie de développement touristique semble indispensable, tant à l'échelle locale que régionale pour garantir l'attractivité et la performance de l'économie touristique. Ainsi, en 2018, est-il proposé l'ouverture d'une réflexion et d'une concertation avec l'ensemble des acteurs publics et privés visant à définir des conditions d'optimisation de cette ingénierie. Le Conseil régional reconduira son accompagnement raisonné en faveur de l'ingénierie de développement touristique le temps de cette réflexion.

II. Conduire et impulser des stratégies de développement touristique

II.1. Définir et mettre en œuvre des stratégies régionales de développement sur des thématiques touristiques prioritaires

II.1.1. Faire des canaux un levier pour le tourisme en Bretagne intérieure

Réaffirmés au cœur de la nouvelle méthode régionale comme l'un des univers transversaux stratégiques en Bretagne, les voies navigables et les canaux font l'objet d'une fréquentation touristique croissante, phénomène confirmé par l'enquête REFLET menée en 2016 par le Comité régional du tourisme.

En 2017, le Conseil régional est propriétaire de plus de 500 kms de linéaires de canaux, franchissant près de 240 écluses et traversant 3 départements (pas de propriété en Côtes d'Armor). La stratégie régionale de développement, de gestion et de valorisation des voies navigables replace au centre des préoccupations la vocation de navigation des canaux. Une attention particulière sera donc donnée en 2018 au développement des activités sur l'eau, en lien avec la stratégie régionale des activités touristiques nautiques et de la plaisance.

L'aide régionale à la requalification des maisons éclésières en équipements touristiques sera reconduite. Comme pour l'ensemble des projets touristiques soutenus par la Région, l'ambition est de favoriser des projets touristiques exemplaires intégrés au cœur de leur territoire et de leur contexte socio-économique, avec comme

priorité, la prise en compte pleine et entière des différents maillons de la chaîne de valeur touristique (information, transport, hébergement, restauration, activités etc.).

II.1.2. Développer l'itinérance et les mobilités douces

La réflexion engagée en 2017 sur les différents modes d'itinérance douce terrestre en Bretagne a mis en évidence l'importance de la pratique du vélo et de la randonnée pédestre. L'année 2018 sera l'occasion de concentrer les actions de structuration de l'offre sur ces deux modes d'itinérance dans un but d'augmentation des retombées économiques et de la notoriété de notre région comme terre d'itinérance.

Concernant la pratique du vélo, la Région continuera en 2018 de soutenir financièrement l'aménagement des véloroutes et des voies vertes. Il est également proposé d'élargir le schéma régional véloroutes et voies vertes à un 9ème itinéraire : l'axe Mont Saint-Michel - Nantes, doté d'une histoire et d'un patrimoine riche et dense connectant trois régions et déjà relié à des itinéraires vélo nationaux et européens.

La structuration de l'offre sera marquée en 2018 par la « servicialisation » des itinéraires d'intérêt régional : GR34 pour la pratique de la randonnée pédestre et les véloroutes et voies vertes. A ce titre, des dispositifs de soutien (ex : aide pour la création de gîtes d'étape) pourront être mobilisés en faveur des itinéraires d'intérêt régional définis comme prioritaires en 2018. Le Comité régional du tourisme, comme sur d'autres sujets d'importance, contribuera par ses études à l'analyse prospective des actions à conduire.

II.1.3. Faire de la filière nautique une vitrine de l'excellence bretonne

La démocratisation des activités nautiques et de la plaisance passe par le renouvellement des clientèles et le développement d'activités durables, innovantes et répondant aux attentes des clientèles jeunes.

En 2017, dans la droite ligne des groupes de travail "tourisme" de la CTAP, des travaux ont été engagés en faveur d'une stratégie régionale des activités touristiques nautiques et de la plaisance, en pleine adéquation avec les principes cardinaux de la stratégie régionale du tourisme évoquée ci-avant. En 2018, la réflexion sera élargie aux acteurs privés et associatifs. Une stratégie régionale, accompagnée de son plan d'actions, sera proposée au vote de l'Assemblée régionale en pleine cohérence avec la stratégie régionale mer et littoral.

Il en découlera une adaptation de nos partenariats avec les acteurs de la filière (Nautisme en Bretagne, Association des Ports de Plaisance Bretons, etc.) et de nos aides aux infrastructures nautiques.

Un pilotage et un suivi seront conduits étroitement entre la stratégie régionale des activités touristiques nautiques et de la plaisance et le projet européen Interreg *Espace Atlantique* "CAPITEN" (Cluster) - lauréat de l'appel à projet européen le 31 mai 2017 - dont la Région est cheffe de file auprès de 17 autres partenaires européens.

2018 sera également consacrée à la mise en œuvre du plan d'actions régional en faveur de l'accueil des paquebots de croisières, en lien étroit avec les politiques régionales relatives à la mer et au littoral ainsi qu'aux ports. Le plan d'actions régional impliquera également la pleine contribution des concessionnaires des ports de Saint-Malo, Lorient et Brest ainsi que du Comité régional du tourisme pour l'observation et la valorisation de l'offre touristique en matière de croisières.

II.1.4. Affirmer la place du tourisme social et solidaire dans l'offre bretonne

Le Tourisme social et solidaire occupe une place historique dans l'offre bretonne. Regroupé au sein de l'Union Nationale des Acteurs Touristiques en Bretagne, ce réseau doit faire face aux importantes mutations du secteur et rénover son modèle économique. En effet, plus que tout autre acteur traditionnel, les évolutions socio-économiques déstabilisent fortement l'équilibre financier de ces structures dimensionnées à l'origine pour un tourisme collectif et au pouvoir d'achat faible ou moyen.

Pour lutter contre cette tendance et conserver une offre d'accueil, l'UNAT-Bretagne a engagé un important programme de consolidation et de redynamisation des activités de ses adhérents. Le Conseil régional reconduira son soutien à ce programme d'actions visant à valoriser et conforter l'offre sociale et à professionnaliser les associations exploitant ces structures.

Le dispositif de financement soutenant les investissements des hébergements relevant de l'économie sociale et solidaire est également reconduit. Ces projets bénéficieront à nouveau du diagnostic-expertise et intégreront progressivement la méthodologie régionale de développement touristique.

II.1.5. Valoriser les sites incontournables bretons

Depuis 2017, la Région et les quatre Départements bretons ont engagé une démarche expérimentale visant d'une part à inciter les sites à forte notoriété à atteindre une qualité d'accueil au niveau de leur notoriété ou de leur valeur et d'autre part à permettre à des sites à fort potentiel touristique de gagner en notoriété.

La démarche expérimentale d'accompagnement des sites naturels et culturels "phares" de la Bretagne sera poursuivie en 2018, avec l'accompagnement de 8 sites en Bretagne : Cap Fréhel - Cap d'Erquy (22), la Vallée des saints (22), Gâvres - Quiberon (56), Carnac (56 / périmètre de la démarche de candidature au Patrimoine mondial de l'UNESCO des mégalithes du Golfe du Morbihan et de la Baie de Quiberon), presqu'île de Crozon (29), Cap Sizun - Pointe du Raz (29), landes et mégalithes de Saint-Just (35), Saint-Suliac (35).

En partenariat avec les équipes départementales (Département / Comité départemental du tourisme), la Région interviendra ainsi sur l'élaboration d'un projet touristique intégré à l'échelle du site et du territoire dont il fait partie (application des principes de : la chaîne de valeurs du tourisme - hébergement, restauration, transport, activités, promotion, etc. -, le partenariat public-privé et l'expérience-client).

Dans le cadre de cette même démarche, la Région cofinance les premières actions issues de la démarche de diagnostic (études de faisabilité ou travaux d'aménagement touristique). La pleine cohérence des stratégies régionales sur chaque site est recherchée (préservation des espaces naturels, aménagement du territoire, etc.).

Par ailleurs, à travers l'action et les outils du Comité régional du tourisme, la valorisation de l'ensemble des sites touristiques bretons pourra s'appuyer sur les travaux d'identification des sites incontournables au sein des Destinations touristiques.

II.2. Accompagner les stratégies intégrées de développement touristique territoriales

II.2.1. Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies intégrées de développement touristiques des Destinations touristiques

Les Destinations touristiques sont le cœur du contrat de Destination Bretagne qui lie la Région au Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE), faisant de la Bretagne l'une des 22 marques françaises promues à l'international par Atout France. Les Destinations se définissent comme des « territoires de projets qui, dans une approche partenariale, soutiennent des stratégies intégrées de développement et de diversification touristique. L'identité locale y est utilisée comme vecteur de différenciation et d'innovation au service d'une offre durable ».

S'inscrivant dans l'appel à projets régional lancé en 2016, toutes les Destinations se sont engagées dans l'élaboration de stratégies intégrées de développement touristique, initiant ainsi une nouvelle manière de travailler ensemble. A l'échelle du périmètre de chaque Destination, animés par les structures facilitatrices, les acteurs publics et privés partagent leurs stratégies et définissent collectivement des actions mutualisées visant à renforcer leurs actions respectives.

En 2017, l'intervention du Conseil régional a permis de soutenir l'élaboration des stratégies intégrées ainsi que des actions dites de "préfiguration" qui ont favorisé l'interconnaissance des acteurs et l'émergence de nouvelles modalités de travail. Ainsi en 2018, conformément au principe d'un soutien régional annoncé sur 3 ans en 2016, le Conseil régional accompagnera les Destinations pour la finalisation des stratégies intégrées et la mise en œuvre opérationnelle de ces feuilles de routes.

Réaffirmées dans le nouvel écosystème touristique comme les territoires locaux de projet, les Destinations touristiques sont également légitimement reconnues comme le périmètre du déploiement de l'ingénierie de développement. Les structures facilitatrices, qui animent le collectif des acteurs de la Destination, sont en effet des interlocutrices privilégiées et permettent une action partenariale renforcée entre l'échelon régional et l'échelon local.

II.2.2. Participer au projet de mise en tourisme du Mont Saint-Michel et de sa Baie

La destination "Le Mont Saint-Michel et sa Baie" est l'une des 22 marques identifiées par l'Etat pour la promotion de la France à l'international. En vigueur pour cinq ans, le Contrat de destination a été signé en décembre 2014 par l'Etat et une vingtaine de partenaires normands et bretons.

L'année 2017 a permis la poursuite des concertations dans le cadre de groupes de travail mobilisant les partenaires signataires du contrat : Itinérance, Mobilités, Qualité au Mont Saint-Michel et Cellule Opérationnelle de Communication (COC).

Ces travaux ont abouti notamment à un accord sur la création d'un code de marque spécifique au territoire concerné par le Contrat de destination : une boîte à outils partagée regroupant l'ensemble des éléments relatifs à l'ambition, les valeurs et l'identité du territoire.

Pour répondre à l'ambition de réaffirmer la dimension culturelle et touristique et de valoriser les atouts de la destination, un dispositif numérique d'interprétation permettant la découverte ludique des patrimoines du Mont Saint-Michel et de sa baie (historique, culturel, gastronomique, naturel, maritime, etc.) sera mis en œuvre. Cet outil repose sur l'immersion du visiteur dans des parcours pensés pour une expérience de découverte de l'identité et des valeurs du territoire. Le caractère exceptionnel du site appelle à l'élaboration d'un dispositif hautement qualitatif proposant des approches interprétatives et technologiques innovantes.

Co-porté par les Régions Bretagne et Normandie intervenant à parité sur son financement, il nécessite l'implication de l'ensemble des partenaires du Contrat pour un ancrage dans sa réalité territoriale. Un marché visant à recruter le ou les prestataires en charge de la réalisation de l'outil numérique sera lancé en janvier 2018.

En 2018, Le Conseil régional de Bretagne poursuivra son accompagnement à la mise en œuvre du contrat et de ses actions, en veillant à la cohérence des stratégies territoriales portées par les acteurs locaux notamment au sein de la Destination touristique Saint-Malo – Baie du Mont Saint-Michel, dont le périmètre s'étend du Cap Fréhel à Granville. La participation au Syndicat mixte de rétablissement du caractère maritime du Mont Saint-Michel sera également renouvelée, dans l'attente d'un nouveau modèle de gouvernance en cours de réflexion.

II.3. Piloter le projet Interreg Espace Atlantique CAPITEN

Le projet de coopération européenne CAPITEN (Cluster Atlantique pour l'Innovation Technique et Économique de la filière Nautique), approuvé par le Comité de programmation du programme INTERREG Espace Atlantique en mai 2017, réunit 18 partenaires européens ; la Région Bretagne en est cheffe de file. A l'issue de la conférence de lancement le 10 novembre 2017, un certain nombre d'actions doivent être mises en œuvre par les différents partenaires. Le Conseil régional assure pour sa part la coordination technique, administrative et financière du projet ainsi que la coordination des opérations de communication.

Le Conseil régional participera également à la déclinaison opérationnelle des axes stratégiques du projet, les "dorsales". Son action portera notamment sur la création de produits innovants ouvrant la pratique des activités nautiques au plus grand nombre. Sur le volet de l'innovation industrielle, il s'agira d'identifier les bonnes pratiques d'écoconception d'unités nautiques dans une visée de transfert et de déploiement.

Pour la partie plaisance, les partenaires définiront des itinéraires de grands et petits cabotages mettant en valeur le patrimoine naturel et culturel de l'Arc Atlantique. Un diagnostic au sein des ports de plaisance sera conduit afin de partager les bonnes pratiques des différents territoires partenaires en termes d'accueil touristique et d'accompagnement des pratiquants nautiques et des visiteurs, d'identifier les pistes d'amélioration possibles et d'adapter les services vers les nouveaux usagers touchés par l'économie collaborative et les outils numériques.

Présidés par le Conseil régional, deux comités de pilotage seront organisés en 2018 pour assurer le suivi des actions et l'évolution du projet. Le premier se tiendra au Portugal au printemps 2018 et le second à l'automne en Irlande ou en Espagne.

III. Accompagner les entreprises touristiques

III.1. Favoriser l'émergence de projets de développement d'entreprises touristiques innovants et exemplaires

Le Conseil régional accompagne des projets touristiques à travers les dispositifs relatifs à la politique de développement économique et d'aménagement du territoire. Au-delà de ces entrées "économiques" ou "territoriales", et compte-tenu de la spécificité de ces secteurs, le Conseil régional maintient ses moyens d'investissement aux porteurs de projets confortant des axes stratégiques de la politique touristique régionale : centres nautiques, établissements du tourisme social et solidaire et gîtes d'étapes (*Cf. dispositifs mentionnés au II.1*).

Pour ce qui concerne les entreprises hors de ces champs spécifiques, il est également proposé d'accompagner des projets touristiques innovants ou exemplaires. L'année 2018 permettra d'expérimenter une méthode tenant compte des fondamentaux touristiques (identité, chaîne de valeur, développement durable, partenariat public-privé) et au service d'un modèle économique territorial du projet d'entreprise visant l'équilibre et la pérennisation de l'activité.

Enfin, le dispositif de conseil-expertise sera reconduit pour l'ensemble des projets touristiques d'entreprises. Ces prestations permettent d'apporter aux professionnels un conseil personnalisé sur les conditions de réussite et de sécurisation de leur projet. Cette reconduction tiendra compte de l'évolution de l'ingénierie touristique territoriale en cours de définition.

III.2. Accompagner le développement des activités touristiques par les compétences collectives

L'atomisation des entreprises touristiques, les silos métiers des différentes activités et la spécificité du secteur en termes de co-organisation de l'offre touristique par des acteurs publics, privés et associatifs incitent à renforcer les dynamiques collectives et la recherche de synergie.

A cette fin, il est proposé d'accompagner les projets de professionnalisation et les actions collectives des acteurs touristiques à travers un dispositif expérimental "Réseaux 2030" dont les conditions d'éligibilité seront précisées au cours de l'année.

D'ores et déjà, en lien étroit avec la politique régionale en faveur de l'emploi et de la formation, ce dispositif pourra renforcer les actions mutualisées des Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA) afin de renforcer les projets relatifs à l'emploi, la formation et les compétences des actifs.

IV. Renforcer l'attractivité touristique de la Bretagne

IV.1. Mandater et accompagner le Comité régional du tourisme dans ses missions pour le tourisme breton

En 2018, les enjeux touristiques régionaux sont multiples : maintenir le niveau de fréquentation touristique auprès des marchés traditionnels et conquérir de nouveaux marchés internationaux, optimiser les retombées potentielles de projets structurants pour la Bretagne en termes de fréquentation, d'image et de nouveaux services. En effet, les résultats de l'enquête régionale REFLET conduite en 2016, confirment la nécessité pour le Comité régional du tourisme de fidéliser les clientèles françaises mais aussi de démarcher de nouvelles clientèles nationales ou internationales.

Aux côtés de la Région, et à travers ses missions d'observation, de structuration et de qualification touristique de l'offre des entreprises et des territoires, de coordination de l'information touristique et de promotion, le Comité régional du tourisme participe à la mise en œuvre de la nouvelle méthodologie régionale.

Les nouveaux statuts de l'association, résultats des travaux de concertation menés au sein de ses instances et proposés à l'examen de l'Assemblée régionale, en constitueront l'une des déclinaisons opérationnelles. La démarche partenariale sera renforcée avec tous les acteurs touristiques bretons. En matière de communication / promotion, et en lien avec les autres acteurs bretons de la promotion, le Comité régional du tourisme concentrera son action en dehors de la Bretagne. Les actions menées au titre de l'observation et de la prospective seront renforcées, afin notamment d'assurer une démarche de suivi et d'évaluation de la stratégie régionale touristique.

Parmi les projets majeurs menés en lien étroit avec cette stratégie, le Comité régional du tourisme coordonnera la démarche de réflexion engagée sur la dimension numérique du tourisme de demain, autour du projet eBreizh Connexion. Il préparera et copilotera les "Rencontres du tourisme de Bretagne" aux côtés de la Région. Il accompagnera également les territoires de Destinations touristiques pour la définition et la mise en œuvre de leurs stratégies intégrées de développement touristique. Le site internet du Comité régional du tourisme sera également repensé.

En 2018, le Comité régional du tourisme sera amené à poursuivre la maîtrise de ses dépenses, à l'instar des opérateurs économiques (BDI, BCI) pour ces activités principales. La convention annuelle d'objectifs et de moyens posant les conditions et modalités du soutien du Conseil régional et du partenariat avec le Comité régional du tourisme, sera renouvelée.

IV.2. Définir et mettre en œuvre des projets d'attractivité touristique partagés

La mise en service de la Ligne à Grande Vitesse en juillet dernier a été le vecteur d'une action collective bretonne en faveur de l'attractivité touristique de la Bretagne. La campagne « Passez à l'ouest » a ainsi remporté un succès populaire.

La politique du tourisme contribuera activement au travers de ses actions, modalités et expertises, aux prochaines étapes de cette stratégie bretonne.

\\ Projet de délibération

Je vous propose sur le programme 605 « Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception » :

- ✓ d'ouvrir une autorisation de programme de 3 515 000 € au titre de l'exercice 2018 ;
- ✓ d'ouvrir une autorisation d'engagement de 7 170 000 € au titre de l'exercice 2018 ;
- ✓ d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 3 620 000 € ;
- ✓ d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 7 221 300 €.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

BP 2018

AP	6 460 000 €
AE	950 000 €
Total	7 410 000 €

CPI	7 750 000 €
CPF	950 000 €
Total	8 700 000 €

Actions phares 2018

- Poursuite de la sécurisation des ouvrages par l'automatisation des vannes de crue,
- Aménagement du chemin de halage sur le Blavet,
- Reconquête de la navigabilité sur le Blavet amont,
- Soutien des initiatives pour une navigation durable et accessible,
- Signalétique du canal de Nantes à Brest

Les canaux de Bretagne constituent un patrimoine régional majeur, à la fois paysager et naturel, historique et culturel. Ils représentent un atout essentiel pour le développement du tourisme au sein des territoires traversés grâce à une offre variée d'activités sur la voie d'eau et aux possibilités de randonnée sur les chemins de halage aménagés.

Ce programme regroupe les actions destinées à assurer la conservation du domaine public fluvial et à y développer les différents usages dans le respect du patrimoine hérité et avec l'ambition constante d'une gestion durable de l'espace.

La majeure partie des crédits alloués au programme est destinée aux actions menées en maîtrise d'ouvrage directe par la Région sur son domaine public fluvial pour la conservation de l'infrastructure (réfection de berges et de chemin, dévasage, remplacement de portes d'écluse, vannages, etc.). Le programme comprend également le soutien au financement des actions réalisées par le Département du Finistère sur la section finistérienne du canal de Nantes à Brest dont la Région est totalement propriétaire depuis le 1^{er} janvier 2017 et de celles engagées par le département des Côtes d'Armor, concessionnaires de l'État sur la partie du canal de Nantes à Brest non transférée à la Région (entre le barrage de Guerlédan et la limite avec le Finistère).

Le programme intègre en 2018 les moyens nécessaires, d'une part à la modernisation de la gestion hydraulique (automatisation des vannes de crue) pour la sécuriser, ceci dans une perspective d'optimisation de l'exploitation des ouvrages, et d'autre part l'amélioration du service rendu aux plaisanciers et randonneurs (pontons d'accostage, équipements de service : points électriques, eau, sanitaires...). Il comprend également l'acquisition des matériels nécessaires aux interventions en régie par voie terrestre et par voie nautique.

Le programme 606 permettra enfin de soutenir, en privilégiant le cadre contractuel, les initiatives pour le développement et la promotion des voies navigables et notamment celles qui sont liées à la création d'événementiels et publications, aux aménagements de haltes nautiques et développement des équipements de services mais aussi aux initiatives pour l'émergence d'une navigation « durable » et « accessible ».

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

- I. Développer les usages nautiques et terrestres**
 - I.1 Développer les usages nautiques
 - I.2 Développer les usages terrestres
- II. Conserver et aménager le patrimoine**
 - II.1 Sécuriser la gestion des cours d'eau par la restauration des ouvrages hydrauliques
 - II.2 Conserver et aménager l'infrastructure

\\ Actions par objectif

I. Développer les usages nautiques et terrestres

I.1. Développer les usages nautiques (portes d'écluses, dévasage, lutte contre les plantes aquatiques envahissantes)

Pour assurer la navigabilité des voies d'eau bretonnes et ainsi pérenniser la pratique de la plaisance fluviale, il est nécessaire de procéder aux grosses réparations ou au remplacement des ouvrages mobiles comme les portes d'écluses, au rétablissement des profondeurs, ou au dégagement du gabarit de navigation par l'enlèvement des plantes aquatiques invasives (jussie, élodée ou hydrocotyle essentiellement).

Une fois garantie la navigabilité des canaux, le développement des usages nautiques requiert la poursuite d'aménagements spécifiques pour la plaisance. En 2018, le déploiement de pontons d'accostage à l'amont et à l'aval des écluses du canal de Nantes à Brest sera poursuivi pour offrir de meilleures conditions de navigation et faire évoluer les pratiques d'exploitation sur les portions peu naviguées.

Le budget 2018 permettra de poursuivre la densification des équipements de service (bornes électricité, eau, sanitaires...) pour les randonneurs et les plaisanciers par la réalisation d'équipement sous maîtrise d'ouvrage régionale pour ceux qui sont liés à des pratiques itinérantes et par le soutien aux actions des territoires traversés pour ceux qui sont liés à l'accueil local.

Il permettra en outre de poursuivre les travaux nécessaires à la remise en navigation progressive de la section du canal de Nantes à Brest comprise en Pontivy et le barrage de Guerlédan (remplacement des vannes défectueuses, de portes d'écluses, et dévasage du chenal de navigation) et étoffer ainsi l'offre de linéaire navigable autour de Pontivy, préalable au développement de la navigation sur le Blavet.

I.2. Développer les usages terrestres (voie verte pour randonnée pédestre, équestre, cycliste ...)

Le développement de la randonnée, locale ou itinérante, pédestre ou cycliste constitue un atout important pour le tourisme breton. Les chemins de halage et voies vertes en bordure des canaux permettent cette pratique, sur plusieurs centaines de kilomètres, sur des emprises réservées, sûres et accessibles. L'aménagement et la sécurisation de nouvelles sections permettront, notamment par une signalétique appropriée, le développement de cet usage. Les aménagements engagés en 2017 se poursuivront principalement sur le Blavet en 2018 par la réfection du revêtement et la mise en place d'une signalétique adaptée.

Indicateur 1 Aménagement du domaine public fluvial régional pour la randonnée terrestre (Piétons, cycliste)			
Voie navigable	Longueur	% praticable	% aménagé
Vilaine	140 km	55 %	0 %
Ille et Rance	85 km	100%	100%
Nantes à Brest	131 km	100%	100 %
Blavet	60 km	100%	15 %
Aff	9 km	Sans objet	Sans objet
Rigole d'Hilvern	62 km	100 %	100 %

II. Conserver et aménager le patrimoine

II.1. Sécuriser la gestion des cours d'eau par la restauration des ouvrages hydrauliques

Indicateur n°2 : Taux d'automatisation des vannes de crue					
Voie navigable	Nombre de vannages	Nombre de vannages motorisés	% motorisation	Nombre de vannages automatisés	% Automatisation
Vilaine	11	11	100 %	10	90 %
Ille et Rance	13	6	46 %	6	46 %
Nantes à Brest	36	36	100 %	9	25 %
Blavet	28	28	100%	22	79 %
Aff	0				

La bonne gestion des niveaux d'eau constitue un enjeu environnemental majeur du fait de son impact sur les habitats offerts aux espèces aquatiques et donc sur l'état écologique des cours d'eau. Le maintien d'une ligne d'eau stable n'est possible que grâce à l'automatisation des ouvrages hydrauliques qui sont désormais presque tous mécanisés. Le programme d'automatisation engagé en 2016 et 2017 se poursuivra en 2018.

Cette automatisation sécurise la gestion des ouvrages en permettant d'en réduire l'impact environnemental et améliore la sécurité des personnels en charge des manœuvres.

L'étude préalable au remplacement des cinq vannages sur l'Ille, en amont de Rennes et celle de la réfection de l'ouvrage hydraulique de Macaire sur la Vilaine entre Rennes et Guipry ont été conduites en 2017. Les travaux seront engagés en 2018.

II.2. Conserver et aménager l'infrastructure

Cette action concerne les travaux de reconstitution des berges dégradées, les grosses réparations sur les ouvrages maçonnés (écluses, déversoirs, quais...), les travaux sur les maisons éclusières et les interventions lourdes sur le patrimoine arboré.

Une charte graphique pour une signalétique patrimoniale et de services, sur le Blavet et du canal de Nantes à Brest a été définie en 2017. Les premières implantations de panneaux seront réalisées en 2018. La signalétique comporte les équipements de signalisation des services à proximité, des distanciers et les éléments de signalétique « identitaire » du patrimoine (écluses, maisons, sites...).

\\ Projet de délibération

Je vous propose sur le programme 606 « Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes » :

- ✓ d'ouvrir une autorisation de programme de 6 460 000 € au titre de l'exercice 2018 ;
- ✓ d'ouvrir une autorisation d'engagement de 950 000 € au titre de l'exercice 2018 ;
- ✓ d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 7 750 000 € ;
- ✓ d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 950 000 €.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

BP 2018

Actions phares 2018

AP	234 000 €
AE	1 738 000 €
Total	1 972 000 €

CPI	365 000 €
CPF	1 689 000 €
Total	2 054 000 €

- Mise en place d'un Comité de suivi sur le Brexit
- Lancement des Assises Européennes consacrées au Brexit et à l'avenir des politiques européennes post 2020
- Organisation des Assises de la Solidarité Internationale marquant un nouvel élan dans les relations avec les associations de solidarité
- 1^{ère} mission en Australie Méridionale permettant la concrétisation de premières actions de partenariat entre les deux Régions
- Inauguration de l'entrepôt frigorifique de Ouagadougou cofinancé par la Région et clé de voute de l'aide à la filière légumière au Burkina Faso

Le programme 607 contribue au développement de l'attractivité et du rayonnement de la Bretagne à travers le développement d'actions à caractère européen ou international. Ces actions peuvent soit être réalisées sur le territoire breton, avec pour objectif l'ouverture au monde et aux enjeux de la coopération à l'international des bretons, soit à l'étranger avec pour objectif d'aider et de stimuler des projets de coopération avec d'autres régions dans le monde. La volonté de la Région est aussi de renforcer les actions de coopération internationale au service du développement économique et de les articuler avec les objectifs de la transition écologique.

Le programme s'articule autour de trois axes stratégiques principaux :

- I. **Assurer et améliorer la visibilité de la présence de la Bretagne auprès des instances communautaires et des réseaux européens et internationaux**
 - I.1 Renforcer la visibilité de la région grâce à la Maison de la Bretagne à Bruxelles
 - I.2 Renforcer l'efficacité de la participation de la Bretagne aux enjeux européens et internationaux
 - I.3 Amplifier la mobilisation des acteurs bretons dans les programmes de coopération européenne
- II. **Renforcer l'attractivité de la Bretagne à travers ses coopérations internationales en privilégiant une approche de diplomatie économique et à travers les acteurs bretons dans le monde**
 - II.1 Renforcer les coopérations avec les régions Européennes
 - II.2 Renforcer les partenariats avec les régions des pays développés et émergents
 - II.3 Passer d'une logique de solidarité à une logique de coopération avec les pays du sud
 - II.4 Soutenir l'organisation de la Fête de la Bretagne dans le monde
- III. **Renforcer le rayonnement de la Bretagne en soutenant et accompagnant des initiatives solidaires**
 - III.1 Soutenir les acteurs bretons de la coopération internationale et de la solidarité
 - III.2 Favoriser l'ouverture internationale pour les jeunes bretons
 - III.3 Renforcer l'efficacité des actions par une meilleure coordination
- IV **Renforcer la conscience européenne des citoyens et notamment des jeunes**

\\ Actions par objectif

I. Assurer et améliorer la visibilité de la présence de la Bretagne auprès des instances communautaires et des réseaux européens et internationaux

I.1. Renforcer la visibilité de la région grâce à la Maison de la Bretagne à Bruxelles

Après l'inauguration de nouveaux locaux en 2017, 2018 sera une année permettant de mieux valoriser l'action de la Maison de la Bretagne à Bruxelles. Pour cela, ses missions ont été clarifiées et des priorités d'action annuelles ont été définies. Concernant les missions de la Maison de la Bretagne à Bruxelles, 4 principales ont été identifiées : relais d'information et orientation des acteurs par rapport à l'actualité européenne ; lobbying et défense des intérêts régionaux à Bruxelles auprès des institutions européennes ; accueil et sensibilisation aux questions européennes pour les bretons venant à Bruxelles ; suivi de réseaux européens et mise en place d'actions partenariales européennes. Pour 2018, les priorités de la Maison seront la promotion des positions bretonnes pour l'avenir des politiques européennes post 2020 (Cohésion, agriculture, recherche – innovation, mobilité...) et l'information / analyse des propositions de la Commission Européenne et des autres instances communautaires (Parlement, etc.).

I.2. Renforcer l'efficacité de la participation de la Bretagne aux enjeux européens et internationaux

2017 avait été marqué par un travail de clarification de l'action régionale dans les différents réseaux internationaux.

2018 assurera une continuité dans l'utilisation de ces réseaux et dans la priorisation des actions régionales. Ainsi la Région met elle fin à sa participation à l'Association Internationale des Régions Francophones (AIRF), le programme de cette association ne rentrant plus dans ses priorités.

A l'inverse, la Région continuera d'utiliser pleinement les opportunités offertes par l'Association Française du Conseil des Communes et des Régions d'Europe (AFCCRE) et par la Conférence des Régions Périphériques Maritimes (CRPM), tout particulièrement afin de défendre l'avenir des politiques européennes post 2020.

De même, concernant la protection du climat, elle mobilisera trois réseaux, différents mais complémentaires dans leurs finalités : le nrg4SD (Network of regional governments for sustainable development), qui sera maintenu dans sa fonction de décryptage des enjeux de négociation climatique internationale offrant en outre des facilités d'accès aux conférences annuelles de la Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique ; un second réseau, The Climate Group, qui a plus une fonction de veille économique sur les marchés des nouvelles technologies de la transition énergétique et sur les nouveaux outils financiers permettant d'en soutenir les investissements. Enfin, la Bretagne a créé et coordonne une « task force climat » rassemblant une trentaine de régions au sein de la CRPM. Cette task force est un moyen privilégié d'avoir accès au processus d'élaboration des directives et éléments de stratégie élaborés par les instances européennes.

I.3. Amplifier la mobilisation des acteurs bretons dans les programmes de coopération européenne

Malgré la mise en place tardive de l'ensemble des programmes de Coopération Territoriale Européenne (CTE) 2014-2020 pour la Bretagne, les acteurs bretons ont su se mobiliser fortement pour bénéficier de cette nouvelle génération de programmes, bien qu'elle soit plus exigeante en termes de procédure que dans le passé.

Dans ce cadre, la Région (services, agences, Maison de la Bretagne à Bruxelles...) se mobilise fortement pour accompagner les acteurs dans leur recherche d'information et de partenaires européens. Les premiers résultats sont encourageants et font de la Bretagne la 1^{ère} région française bénéficiaire sur l'espace France Manche Angleterre (FMA) et l'Espace Atlantique (EA) et la 3^{ème} sur l'Espace Nord-Ouest (ENO). Malgré le contexte du Brexit, la Région, de par son implication dans les instances de gouvernance des programmes de CTE maintient une mobilisation forte des acteurs dans le développement de projets.

Par ailleurs, et pour renforcer ce soutien régional, la Région va mettre en place un dispositif d'accompagnement pour les porteurs de projet qui souhaitent s'impliquer dans des projets européens qu'ils soient du ressort des programmes de la CTE que des programmes d'action communautaire, comme H2O2O ou Erasmus+. L'implication des acteurs bretons dans les projets collaboratifs européens est croissante.

Tableau n° 1 : Assurer et améliorer la visibilité de la Bretagne auprès des instances communautaires et des réseaux européens et internationaux					
	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de projets avec des acteurs bretons dans les programmes européens	-	10	5 - 10	55	-

II. Renforcer l'attractivité de la Bretagne à travers ses coopérations internationales en privilégiant une approche de diplomatie économique

II.1. Renforcer les coopérations avec les régions Européennes

2017 a été l'année de la confortation et de l'élargissement des liens avec la Wielkopolska et de la relance avec le Pays de Galles, notamment par l'organisation de rencontres institutionnelles avec nos partenaires. Cela se traduira plus concrètement, en janvier 2018, par l'organisation des premières Assises européennes bretonnes, au cours desquelles l'avenir de l'Europe et la coopération post-Brexit seront abordés, avec le témoignage des Présidents de nos deux régions partenaires. Concomitamment, se déroulera la signature des accords de coopération renouvelés avec le Pays de Galles. Le renouvellement de cet engagement juridique entre nos deux régions témoigne de la volonté affirmée de la Région de maintenir et soutenir la coopération avec notre partenaire britannique et ce malgré le Brexit. Dans ce cadre, la Région travaillera en 2018 sur un projet d'Euro Région associant l'Irlande et le Pays de Galles à la Bretagne.

Par ailleurs et pour renforcer ses relations avec les régions européennes, la Région mettra en place un nouveau dispositif de financement pour les acteurs bretons souhaitant développer des projets d'envergure régionale avec des partenaires européens. La Région s'attachera ainsi à développer davantage les relations à caractère économique, mais aussi culturelle et touristique, tout en élargissant le spectre géographique des partenaires européens.

Une attention particulière sera portée à la mobilité des jeunes bretons et au rayonnement culturel et touristique de la Région.

II.2. Renforcer les partenariats avec les régions des pays développés et émergents

2017 a permis de confirmer la très bonne coopération avec la province du Shandong en Chine, à travers notamment de nouveaux contacts pris entre les acteurs du tourisme des deux régions. Pour la Bretagne l'enjeu est important car il vise à positionner la région comme une destination pour des touristes chinois nombreux connaissant déjà la France et dotés d'un fort pouvoir d'achat. Mais 2017 a également été marquée par l'inauguration d'un Institut Franco-Indien de Bretagne (IFIB) commun avec Morlaix et Lorient et la signature d'un mémorandum ouvrant la voie pour une nouvelle coopération avec l'Australie Méridionale. Ce dernier a permis de mettre à jour des secteurs d'intérêt commun servant de matrice à une coopération potentiellement substantielle : industries de défense, cybersécurité et technologies de pointe, technologies intelligentes de gestion des flux d'énergie, industries du secteur primaire (agriculture et pêche) et leur transformation, éducation formation et recherche, tourisme culture arts et sports.

Priorité sera donné en 2018 à :

- L'organisation d'une mission institutionnelle associant acteurs économiques, universitaires, culturels et touristiques en Australie Méridionale au 1er semestre 2018 ; l'objectif sera de conforter les relations entre les deux régions et concrétiser les premiers projets communs identifiés.
- L'identification d'un ou plusieurs partenaires Indiens désireux de s'impliquer dans une coopération avec la Bretagne à travers l'IFIB. Priorité sera donnée aux acteurs économiques et culturels.
- Poursuite des relations dans le domaine du tourisme avec la province du Shandong via l'accueil de tours opérateurs (TO) chinois en Bretagne et via l'accueil par le Shandong de TO bretons.

Tableau n° 2 : Renforcer l'attractivité de la Bretagne à travers ses coopérations internationales en privilégiant une approche de diplomatie économique					
	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de missions économique dans les régions de partenariat	-	5	6	-	-

II.3. Passer d'une logique de solidarité à une logique de coopération avec les pays du sud

L'année 2017 a vu la confirmation de notre engagement autour de 2 coopérations à l'international, au Burkina Faso et en Haïti.

Concernant notre partenariat avec la Région du Centre au Burkina Faso, un projet de réhabilitation d'entrepôts frigorifiques, pilotés par une Société d'économie mixte, est au cœur de la démarche de structuration de la filière maraîchère péri-urbaine à Ouagadougou. La désignation d'une nouvelle Direction générale de cette Société va permettre une accélération de la réalisation de la 1ère phase de travaux. L'année 2018 devrait voir leur achèvement et le lancement de l'exploitation de ces entrepôts ainsi qu'un renforcement de l'appui organisationnel aux 800 producteurs concernés par le programme.

En 2015, les élections municipales ont conduit à une stabilisation progressive de l'Association des Maires de la Grand'Anse – AMAGA, notre structure partenaire. Une assistance technique participe à l'appropriation de l'association par les nouveaux élus, grâce à une clarification de ses objectifs et de ses actions. Il importera, en 2018 de renforcer encore la gouvernance, élément déterminant de l'autonomisation de cette institution.

II.4. Soutenir l'organisation de la fête de la Bretagne dans le monde

Cette action permet de faire rayonner au-delà de nos frontières la culture bretonne et de soutenir, tant financièrement qu'en termes d'appui à la communication, l'organisation de manifestations au moment de la fête de la Bretagne. Ces initiatives doivent être portées par des associations de la diaspora bretonne. La Région veillera à stimuler en 2017 des initiatives dans les régions partenaires où il n'existerait pas encore de manifestation organisée.

III. Renforcer le rayonnement de la Bretagne en soutenant et accompagnant des initiatives solidaires

III.1. Soutenir les acteurs bretons de la coopération internationale et de la solidarité

La Région Bretagne est une des premières régions de France pour la mobilisation des acteurs pour la coopération et la solidarité internationale. Le dynamisme et la diversité de ces acteurs contribuent à la vitalité du tissu associatif sur le territoire, à la création de lien social ici et là-bas et participent à un développement global et durable des populations et des territoires partenaires. Notre accompagnement de ces initiatives solidaires, qui participent également au rayonnement de notre territoire, sera poursuivi en 2018, avec le souci de privilégier la qualité des projets et la mutualisation.

III.2. Favoriser l'ouverture internationale pour les jeunes bretons

La Région poursuivra en 2018 l'accompagnement des initiatives solidaires, individuelles et collectives, des jeunes bretons, facteur d'ouverture sur le monde et de sensibilisation à la solidarité. Elle favorisera l'approfondissement des travaux des partenaires, menés au sein du Comité régional de la mobilité (COREMOB), coprésidé avec l'État.

III.3. Renforcer l'efficacité des actions par une meilleure coordination

La concertation et l'échange sur les projets, la mutualisation et la diffusion d'informations sont déterminants autant pour l'efficacité des actions que pour la dynamique régionale de solidarité. La démarche collaborative de refondation de la plateforme collaborative ABCIS (Acteurs bretons de la coopération internationale et de la solidarité), initiée en janvier 2016 avec l'ensemble des partenaires de la solidarité internationale en Bretagne, a débouché sur des propositions de nouvelle organisation et de programme de travail, présentées à l'occasion des 6èmes Assises régionales de la solidarité internationale, les 26 et 27 janvier 2018.

La Région maintiendra en 2018 une présence forte auprès des acteurs régionaux dans des événements de nature à conforter ces dynamiques d'échanges.

		2015	2016	2017	2018
Nombre d'initiatives de solidarité internationale soutenues		40	46	54	-

IV. Renforcer la conscience européenne des citoyens et, notamment, des jeunes

En matière d'information européenne, la mise en place de la nouvelle contractualisation a été décalée d'un an pour tenir compte du calendrier de la labellisation Centre d'information Europe direct (CIED) avec l'apparition de nouveaux acteurs de l'information européenne en Bretagne, mais aussi pour permettre la gestion de la situation financière difficile et désormais sous contrôle de la Maison de l'Europe de Brest - Bretagne Ouest. La nouvelle contractualisation, qui prendra la forme d'un accord-cadre pluriannuel, consacrera le principe d'une spécialisation et de la complémentarité des rôles respectifs de la Région et des structures labellisées CIED, avec la constitution d'une plateforme régionale commune. Dans ce cadre, la Région poursuivra son soutien à des projets et des activités d'information européenne, le développement d'outils numériques à destination des jeunes, ainsi que la mise en place de partenariats transversaux et l'organisation d'événements fédérateurs annuels.

\\ Projet de délibération

Je vous propose sur le programme 607 « Développer les actions européennes et internationales » :

- ✓ d'ouvrir une autorisation de programme de 234 000 € au titre de l'exercice 2018 ;
- ✓ d'ouvrir une autorisation d'engagement de 1 738 000 € au titre de l'exercice 2018 ;
- ✓ d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 365 000 € ;
- ✓ d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 1 689 000 €.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne

Région Bretagne - BP 2018

Mission VI - Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne

BP 2018

Actions phares 2018

AP	- €
AE	4 500 000 €
Total	4 500 000 €

CPI	- €
CPF	4 000 000 €
Total	4 000 000 €

- La démarche BreizhCOP, s'appuyant sur une grande concertation auprès du grand public et des acteurs bretons
- Départ de la Route du Rhum sur le port de Saint-Malo et présence de la Région sur le village de la course en novembre
- Lancement de la marque Breizh Go auprès du grand public et des clients, permettant de donner corps au réseau régional de transports
- Refonte du portail bretagne.bzh et de la stratégie digitale

Le programme 608 est celui par lequel la Région rend compte de son action, informe les citoyen.ne.s sur les politiques publiques portées et leur permet d'accéder à leurs droits. Il permet également de financer les actions de promotion pour l'attractivité de la Bretagne.

En 2018, la priorité du programme portera sur la refonte complète de bretagne.bzh, le portail de la Région Bretagne, et sur la *BreizhCOP*.

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

I. Informer les citoyen.ne.s sur les politiques régionales

- I.1 Déployer des supports et outils de communication performants pour l'information des citoyen.ne.s
- I.2 Organiser l'information thématique des citoyen.ne.s sur les politiques régionales
- I.3 Optimiser les relations presse et les relations publiques

II Promouvoir l'image et la notoriété de la Région et de la Bretagne

- II.1 Assurer une plus grande notoriété via des partenariats privilégiés et des événements rassembleurs
- II.2 Participer à des opérations événementielles pour assurer une plus grande visibilité
- II.3 Promouvoir l'action de la Région en direction des publics identifiés
- II.4 Promouvoir le rayonnement de la Bretagne

III Promouvoir la qualité de la relation avec les citoyen.ne.s et les bénéficiaires, la citoyenneté et l'ouverture des données publiques

- III.1 Promouvoir la qualité de la relation avec les citoyen.ne.s et les bénéficiaires
- III.2 Promouvoir la citoyenneté
- III.3 Ouverture des données publiques

\\ Actions par objectif

I. Informer les citoyen.ne.s sur les politiques publiques régionales.

I.1. Déployer des supports et outils de communication performants pour l'information des citoyen.ne.s.

La Région vient d'engager la refondation de sa stratégie digitale qui s'intéressera tout à la fois au portail bretagne.bzh, aux sites dédiés et à l'articulation de nos sites et applications avec les réseaux sociaux. Elle s'appuiera pour cela sur une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Bretagne.bzh malgré des atouts confirmés par les études de lectorat ou d'ergonomie fera l'objet d'une refonte pour répondre à de nouveaux besoins et de nouvelles ambitions :

- Une information plus fiable, plus dense et mieux organisée,
- Une forte montée en puissance des services rendus en ligne,
- Une meilleure articulation des contenus des différents sites entre eux, avec les réseaux sociaux et les campagnes de communication,
- Une simplification de la navigation des bénéficiaires pour trouver un dispositif régional et interagir avec la Région dans une logique de dématérialisation des démarches complète et sans obstacle
- La participation des citoyen.ne.s par le biais du numérique
- Une évolution technologique s'enrichissant des compétences et innovations de l'écosystème breton.

Au-delà, cette refonte intervient dans un contexte de transformation numérique de la collectivité et d'intégration de nouvelles compétences. Ainsi, le travail engagé sur la refonte permettra d'offrir un socle robuste au portail du réseau de transport régional BreizhGo.bzh ou au site des ports régionaux. La dématérialisation des démarches ainsi conduite dans le cadre du projet de transformation numérique aura un impact important sur la conception de la refonte de bretagne.bzh dans l'accès des client.e.s et usager.ère.s de nos services publics.

Dans le cadre de la démarche visant à renforcer la démocratie régionale, un marché public sera passé pour mettre en œuvre un nouveau dispositif de captation, retransmission et rediffusion des sessions du Conseil régional, articulé avec les réseaux sociaux. Sa mise en œuvre interviendra par étape à compter de cette session budgétaire et sera progressivement améliorée, notamment après que les travaux d'amélioration de la salle des assemblées soient achevés et mettent à disposition des solutions techniques adaptées.

Sur les réseaux sociaux, en s'appuyant sur la fonction de « *community manager* », la Région se dotera dans sa stratégie digitale, d'un volet dédié qui permettra de mieux organiser et d'augmenter la présence sur ces réseaux et de mieux les mobiliser pour informer les publics et offrir de l'interactivité avec les usager.ères.s et client.e.s de nos services publics.

La Région nouera un partenariat avec LinkedIn pour mieux positionner sa « marque entreprise » et toucher des publics complémentaires. Ce partenariat s'accompagnera d'une mobilisation des agent.e.s régionaux.ales en relais.

I.2. Organiser l'information thématique des citoyen.ne.s sur les politiques publiques régionales.

I.2.1. BreizhGo, le réseau de transport de la Région Bretagne.

2018 sera l'année du lancement officiel du réseau de transports *BreizhGo*, constitué des lignes maritimes avec les îles, des réseaux interurbains, des lignes routières régionales et de l'actuel réseau TER. Outre la création d'un portail d'information et de services, des campagnes et des outils d'information des voyageur.euse.s permettront d'assurer la notoriété de ce nouveau service et d'inciter à l'utilisation des transports publics. Dès le printemps, la communication des lignes maritimes régionales prendra les nouvelles couleurs du réseau *BreizhGo*, ainsi que l'habillage des navires, dont le *Breizh Nevez 1* qui sortira des chantiers Piriou pour assurer la liaison Groix <> Lorient.

I.2.2. Une stratégie de communication en direction des entreprises.

La loi NOTRe a conforté les compétences de la Région dans son chef de filat économique. Pour mieux accompagner les entreprises, la Région a publié en 2017 une plaquette d'information complète exposant les dispositifs régionaux et ceux de ses partenaires, après un important travail visant à améliorer le marketing. Cette démarche engagée se poursuivra en 2018 par la mise en ligne d'une nouvelle version du site entreprise.bretagne.bzh portant tous les dispositifs publics en direction des entreprises et offrant une progressive dématérialisation des démarches ainsi qu'un outil d'interaction entre les services chargés de l'instruction des demandes dans les services régionaux et ceux des partenaires, notamment des EPCI.

Par ailleurs, une stratégie globale de communication et d'information des entreprises sera élaborée en 2018 pour assurer cohérence, visibilité et articulation avec les partenaires pour les trois années à venir.

I.2.3. Une meilleure valorisation de l'action régionale dans les lycées.

Le Conseil régional consacre chaque année 80 millions d'euros à la construction, la rénovation et la modernisation des lycées publics bretons. Cette action est pourtant relativement peu connue des Bretonnes et des Bretons, à commencer par les élèves et leurs familles.

A l'occasion de la mise en œuvre du Schéma directeur immobilier des lycées publics et de la nouvelle feuille de route de notre mandataire la SemBreizh, les services régionaux et les équipes de la SEM ont élaboré des plans de communication pour chaque opération immobilière qui permettront de mieux informer les élèves, leurs familles et la communauté éducative par le biais d'expositions, de lettres de chantiers, d'animation des réseaux sociaux, par exemple, mais aussi le grand public (portes ouvertes...). Ces actions de communication et d'information seront pour partie intégrées dans les opérations immobilières via le mandat donné à SemBreizh.

II. Promouvoir l'image et la notoriété de la Région et de la Bretagne

II.1. Assurer une plus grande notoriété via des partenariats privilégiés et des événements rassembleurs.

II.1.1. Fête de la Bretagne - Gouel Breizh 2018.

La Fête de la Bretagne – Gouel Breizh se tiendra du 18 au 27 mai 2018 en Bretagne mais aussi dans plusieurs villes de France et du monde. 48 projets ont été retenus pour bénéficier d'un soutien financier et plus d'une centaine d'autres sont attendus pour compléter la programmation de ce temps qui regroupe chaque année plusieurs centaines de milliers de participant.e.s. L'édition 2018, qui marquera les dix ans de la Fête, se distinguera par plusieurs nouveautés dans son organisation et sa communication imaginées par la Région à l'issue d'une démarche participative avec les organisateur.trice.s d'événements labellisés.

II.1.2. Filière d'excellence de course au large Bretagne - Crédit mutuel de Bretagne.

Depuis 2011, la Région et le Crédit mutuel de Bretagne, sous le pilotage sportif et technique du Pôle Finistère course au large (Port-la-Forêt), sont associés pour constituer et soutenir une filière professionnelle de détection et de formation de jeunes skippeur.se.s.

Pour la première fois depuis la constitution de cette filière, une revalorisation de 20 000 euros est nécessaire afin de permettre, notamment, l'accompagnement pour l'acquisition de deux nouveaux bateaux Figaro III, qui seront livrés à l'automne 2018.

II.1.3. Mécénat de deux équipes cyclistes.

La Région reformulera cette année son action dans le cyclisme autour des deux équipes professionnelles bretonnes : Vital concept et Fortunéo Oscaro. Elle formalisera ces partenariats par le biais de marchés publics d'un montant de 50 000 euros chacun. Au-delà de ce partenariat, des soutiens régionaux sont prévus sur le volet formation des jeunes cyclistes de ces deux équipes.

II.2. Participer à des opérations événementielles pour assurer une plus grande visibilité.

II.2.1. Route du Rhum 2018.

La Route du Rhum partira le 4 novembre prochain du Port de Saint Malo. Cette édition sera l'occasion renouvelée pour la Région d'accompagner les organisateur.trice.s et de s'associer à cet événement nautique majeur en mettant à disposition le port de St-Malo et ses équipes de l'antenne portuaire ; en apportant un soutien financier dans le cadre d'un marché passé avec OC Sports, organisateur de l'événement ; et par sa présence sur le village, notamment par une présentation de son exposition consacrée aux Energies Marines Renouvelables. Un travail important de visibilité de la Région sera réalisé sur l'ensemble du périmètre du port.

II.3. Promouvoir l'action de la Région en direction de publics identifiés.

II.3.1. Soutien aux projets des associations de Breton.ne.s en Ile-de-France.

Au cours de l'année 2018, des discussions vont être engagées avec les associations de Breton.ne.s en Ile-de-France dans le but de refonder et de clarifier le dispositif de soutien aux projets de ces associations. Aujourd'hui, la Région accorde, en effet, son soutien financier forfaitaire à trois associations qu'elle ferait évoluer vers une subvention de fonctionnement fortement diminuée et par la constitution d'un dispositif de soutien aux projets qui permettra d'adapter le montant du soutien régional à l'activité de l'association et à son programme.

Des échanges préalables ont déjà eu lieu avec les associations concernées qu'il convient désormais de confirmer. L'évolution prévue se ferait à budget constant pour la Région.

II.4. Promouvoir le rayonnement de la Bretagne.

II.4.1. Maison de la Bretagne à Paris.

En 2018, la deuxième phase des travaux du réaménagement en cours de la Maison de la Bretagne à Paris doit être conduite durant l'été pour une mise en service à la rentrée de septembre 2018. La livraison de la première phase de travaux démontre le besoin d'une phase de tests générant quelques ajustements en matière d'équipements et de mobilier. L'objectif est de mettre à disposition un outil répondant aux besoins des différents publics accueillis dans les locaux.

En complémentarité, l'offre de services sera étoffée et les procédures qualité renforcées, nécessitant l'acquisition de petits équipements et/ou fournitures complémentaires.

Enfin, une nouvelle stratégie de communication va être élaborée pour accompagner le réaménagement de cet outil et en assurer une promotion optimale auprès des publics cibles prioritaires. Elle comprendra notamment un volet qui s'attachera à concevoir et mettre en œuvre la dématérialisation des procédures de réservation et de gestion administrative et financière du centre d'affaires.

Cette évolution s'inscrit dans la transformation numérique de la Région, améliorant le service aux usagers tout en optimisant le travail des agents.

III. Promouvoir la qualité de la relation avec les citoyen.ne.s et les bénéficiaires, la citoyenneté et l'ouverture des données publiques.

III.1. Promouvoir la qualité de la relation avec les citoyen.ne.s et les bénéficiaires

III.1.1. Participation aux Assises nationales de la citoyenneté - janvier 2018

Ouest-France organisait les 19 et 20 janvier derniers au Couvent des Jacobins à Rennes les 1ères Assises nationales de la citoyenneté, avec de nombreuses personnalités qui ont participé à ces 2 jours de débats gratuits et ouverts à toutes et tous.

Partenaire et financeur de l'événement, la Région y a organisé, avec le renfort de la Maison de l'Europe de Rennes, un débat autour de la citoyenneté européenne et a présenté, à cette occasion, la restitution d'une enquête d'opinion réalisée pour son compte par le cabinet GECE sur le sentiment d'appartenance et de citoyenneté des Bretons.nes vis-à-vis de l'Europe. Cette étude jamais réalisée jusqu'à présent en Bretagne sera un outil précieux pour la Région et tou.te.s les acteur.trice.s de l'information européenne, pour mieux cibler leurs actions pédagogiques et de médiation.

III.1.2. Mobilisation citoyenne dans le cadre de la BreizhCOP

Le dispositif de co-construction engagé dans le cadre de la démarche BreizhCOP a pour réelle ambition de faire de la Bretagne une région démocratique et engagée en y associant l'ensemble des Bretonnes et Bretons sur l'année 2018. Le moment est en effet venu d'engager le débat sur l'avenir, la manière dont se dessinera la Bretagne de demain.

Ce débat peut s'appuyer sur deux vecteurs forts. Le premier est celui que constitue la nouvelle compétence du Conseil régional pour l'élaboration d'un schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, le SRADDET. Le second vecteur est la proposition faite par le Conseil régional d'engager une démarche de « COP régionale », en s'inspirant des principes de mobilisation mis en œuvre à l'occasion de la COP 21 de Paris en décembre 2015. Partager ensemble un projet d'avenir pour notre territoire et ses habitant.e.s, proposer et mettre en œuvre des réponses opérationnelles aux défis que nous devons relever, mobiliser largement l'ensemble des acteurs.trices en privilégiant toujours les principes de la responsabilité, tels sont les grandes lignes du projet de BreizhCOP engagé par le Conseil régional depuis plus de 18 mois.

Une nouvelle phase de concertation va s'engager dès le début de l'année 2018 en demandant à chacun.ne de réagir à la fois sur les valeurs et principes, et sur les orientations. Elle sera adressée à l'ensemble de celles et ceux qui ont participé aux premiers travaux de réflexion et à l'ensemble des collectivités locales de Bretagne. Le document sera mis en débat devant l'ensemble des espaces de concertation jusqu'ici sollicités : les conférences régionales environnementales et la Conférence Régionale Mer et Littoral, ainsi que la Conférence Territoriale de l'Action Publique.

En parallèle sera engagée au printemps 2018 une concertation citoyenne, notamment par le biais de la plateforme participative de la Région, « L'atelier breton », permettant au plus grand nombre de s'exprimer, de dire ses attentes ou ses craintes, de faire remonter ses propositions et ses priorités.

Dès le second trimestre de 2018, et sur la base des orientations transversales qui seront proposées au débat du Conseil régional lors d'une session d'avril 2018, la concertation se poursuivra en deux temps :

- Il conviendra d'abord de préciser les objectifs partagés du projet de territoire, de les hiérarchiser et de les quantifier afin de les rendre aussi clairs qu'opérationnels.
- Il conviendra ensuite de préciser les outils sur lesquels la Région s'appuiera pour la mise en œuvre du projet, et en particulier sur les normes réglementaires qui pourront être rendues prescriptives, mais aussi de préciser le cadre contractuel dans lequel nous aurons à discuter et enfin faire émerger et consolider l'ensemble des engagements volontaristes que les différents types d'acteurs pourront exprimer.

L'ensemble de ces travaux devront permettre d'aboutir à un projet complet pour la fin de l'année 2018. Il pourra alors être présenté et adopté lors d'une vaste manifestation associant largement les Bretonnes et les Bretons, pour entrer dans une phase de consultation et d'adoption réglementaire, avant validation par arrêté préfectoral dans les derniers mois de 2019.

III.2. Promouvoir la citoyenneté

III.2.1. Développement des outils en faveur de la démocratie régionale et de la relation aux citoyens.ne.s

L'environnement dans lequel évolue la collectivité a beaucoup changé ces dernières années. D'abord parce que depuis 10 ans, la Région a vu ses compétences croître. De plus en plus, elle apporte elle-même des services au(x) public(s).

Ensuite parce que la législation imposant aux collectivités un certain nombre de devoirs vis-à-vis des citoyen.nes et des administré.e.s est en constante évolution, notamment en termes de modernisation et de simplification.

Egalement parce que la démocratie régionale est au cœur du projet de mandat. Enfin parce que les citoyen.ne.s eux-mêmes attendent désormais de pouvoir interagir avec les autorités publiques quand ils le veulent, avec des outils simples et dématérialisés.

Plusieurs services mènent ou ont mené des démarches de concertation ou relevant du champ de la démocratie participative, et des enquêtes publiques.

A ce stade, un travail a déjà été engagé avec une collecte des expériences auprès des directions déjà menée, la mise en commun au sein d'un groupe de travail inter-directions, une cartographie des situations rencontrées, des expérimentations de design des politiques publiques avec la 27ème Région.

La plate-forme numérique « Atelier Breton » mobilisée pour 3 consultations menées depuis septembre 2017 (avenir de la politique agricole commune post 2020, l'avenir de la politique de cohésion post 2020, le schéma des achats économiquement responsables) continuera à prendre de l'ampleur pour les consultations à venir.

De nouvelles modalités d'animation de la relation entre les citoyens.ne.s bretons.ne.s et la Région, en lien avec le « Laboratoire d'innovation publique », dans le cadre de la mise à disposition d'une « boîte à outils participatifs » seront donc proposées.

III.3. Ouverture des données publiques

III.3.1. Open data et numérisation du patrimoine info-documentaire

La démarche d'open data régional se poursuit. L'année 2017 a été consacrée à la participation à l'expérimentation nationale OpenData locale.

En décembre 2016, au moment de la clôture du sommet mondial du Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO), les secrétaires d'État d'alors ont annoncé la liste des neuf territoires sélectionnés pour expérimenter en 2017 l'ouverture des données publiques locales (OpenData Locale). Le territoire breton en fait partie, et compte 6 participants : Mégalis, Rennes Métropole, Saint-Malo Agglomération, le Conseil départemental des Côtes-d'Armor, le syndicat Morbihan Energies et le Conseil régional de Bretagne.

Dans ce cadre la Région a accompagné Bretagne Développement Innovation et l'Office public de la langue bretonne dans l'ouverture de ses premiers jeux de données. Cette ouverture devrait être effective début 2018 et le travail d'accompagnement pourrait se poursuivre tout au long de l'année en fonction des conclusions prises suite à la restitution nationale prévue en janvier ou février.

Un travail de convergence sera également effectué autour de la démarche de gouvernance de la donnée.

Le travail de numérisation du recueil des actes en vue de leur mise à disposition via le site bretagne.bzh devrait également être initié cette année.

\\ Projet de délibération

Je vous propose sur le programme 608 « Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne » :

- ✓ d'ouvrir une autorisation d'engagement de 4 500 000 € au titre de l'exercice 2018 ;
- ✓ d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 4 000 000 €.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.